

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 55^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 12 Novembre 1975.

SOMMAIRE

I. — Questions au Gouvernement (p. 8161).

INVESTISSEMENTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

MM. Jacques Legendre, Ségard, ministre du commerce extérieur.

PAIEMENT DE LA T. V. A. PAR CERTAINES ENTREPRISES ARTISANALES

MM. Brocard, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

SUPPRESSION DES AVANCES REMBOURSABLES POUR LES CANDIDATS AU TÉLÉPHONE

MM. Méhaignerie, Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

TARIF EXTÉRIEUR COMMUN ET PROTECTION COMMUNAUTAIRE

MM. Michel Debré, Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'U. E. R. DE DROIT DE LA GUADELOUPE

MM. Guilliod, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

GARANTIE DE SALAIRE AUX TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

MM. Partrat, Durafour, ministre du travail.

INSTALLATION PRIORITAIRE DU TÉLÉPHONE POUR LES PERSONNES AGÉES

Mme de Hauteclocque, M. Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

ENTRAVES A LA DIFFUSION DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

MM. Fiornoy, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Legrand, Durafour, ministre du travail.

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

MM. Ducloné, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

MM. Villon, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

RÉSORPTION DE L'HABITAT VÉTUSTE ET INSALUBRE

MM. Maurice Andrieux, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat.

INCIDENTS A L'OCCASION D'UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE

MM. Chandernagor, Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

GRÈVE A AIR FRANCE

MM. Aumont, Cavallé, secrétaire d'Etat aux transports.

CRISE DANS LES CARRIÈRES DE LA RÉGION DE COMBLANCHIEN

MM. Pierre Charles, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

EMPRUNTS DES COMMUNES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

MM. Lebon, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

RECHERCHE SUR LE CANCER

M. Gau, Mme Veil, ministre de la santé.

2. — Rappels au règlement (p. 8168).

MM. Ribière, Maurice Andrieux, Alain Bonnet, le président.

3. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8169).

Education :

MM. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation ; Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les constructions scolaires et universitaires ; Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Haby, ministre de l'éducation.

MM. Mexandeau, Bouvard, Rohel, Rallie, le rapporteur pour avis, Jacques Legendre, Charles Bignon.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 8185).

PRESIDENCE DE M. CHARLES BIGNON,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

INVESTISSEMENTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce extérieur.

On dit souvent qu'il ne faut pas continuer à investir à l'étranger quand la situation de l'emploi est déprimée en France ; mais, à l'inverse, on prétend que nous devons développer nos investissements à l'étranger pour soutenir notre effort d'exportation.

M. le ministre du commerce extérieur pourrait-il nous indiquer quel est le volume des investissements français à l'étranger et nous préciser sa position sur le problème que je viens d'évoquer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur. Cette question concerne tout autant M. le ministre de l'économie et des finances que moi-même. C'est donc à la fois en son nom et à titre personnel que j'y répondrai.

De 1969 à 1973, les investissements étrangers en France, en valeur nette, ont dépassé, en moyenne, 6 milliards de francs alors que les investissements français à l'étranger, qui ont cependant fortement progressé au cours de cette période, n'ont représenté que 2,7 milliards de francs par an en moyenne, soit environ la moitié du montant de l'investissement étranger en France.

En dépit de sa progression au cours des dernières années, le flux d'exportation des capitaux à l'étranger est encore actuellement, pour la France, très en dessous de celui que l'on constate chez nos principaux partenaires commerciaux.

Sur le plan géographique, par ailleurs, le retard pris par la France apparaît particulièrement marqué en ce qui concerne l'investissement dans les pays ne faisant pas partie de l'O. C. D. E.

Il faut par conséquent redresser cette situation : si nous devons impérativement développer et redéployer nos exportations, nous devons également accélérer le rythme de nos investissements industriels à l'étranger. Certes, nous sommes bien conscients du fait que les nouvelles capacités de production que nous installons à l'étranger pourraient venir concurrencer nos propres produits sur ces marchés et même parfois sur le nôtre.

C'est pourquoi M. Fourcade et moi-même pensons que l'investissement français à l'étranger doit être strictement mesuré et faire l'objet d'une politique sélective. Il n'en reste pas moins que l'investissement est indispensable dans beaucoup de cas ; d'ailleurs, il faut reconnaître que, si nous n'investissons pas à l'étranger, certains de nos concurrents ne manqueront pas de le faire.

Par conséquent, pour répondre précisément à votre question, monsieur le député, j'indique qu'il nous faut investir à l'étranger car l'investissement en dehors de nos frontières est un facteur essentiel du maintien de l'emploi en France. Par exemple, il permet à certaines industries de se procurer, à un prix de revient compétitif, un ou plusieurs éléments entrant dans la composition d'un produit fini fabriqué en France et, de ce fait, certains industriels peuvent conserver et même développer leur activité en France dans de bonnes conditions de compétitivité.

Par ailleurs, mes nombreux déplacements à l'étranger m'ont permis de constater que la plupart des pays en voie de développement et même certains pays industriels posent comme condition, expresse ou implicite, au développement de leurs échanges commerciaux avec notre pays, l'existence d'implantations industrielles françaises et pas seulement commerciales. Nous n'avons donc pas le choix.

Pour toutes ces raisons, je pense que l'investissement industriel à l'étranger est un impératif auquel nous ne pouvons pas nous soustraire.

D'ailleurs, loin d'être une menace pour l'emploi en France, il est une condition de son maintien (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

PAIEMENT DE LA T. V. A. PAR CERTAINES ENTREPRISES ARTISANALES

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre de l'économie et des finances et à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

Compte tenu des difficultés financières que connaissent les petites entreprises de sous-traitance, je souhaiterais que, comme les industriels du bâtiment et les prestataires de services, les artisans sous-traitants puissent opter pour le paiement de la T. V. A. sur les encaissements.

Une telle faculté permettrait d'améliorer la situation de trésorerie de ces artisans, qui devient alarmante, sans qu'il en coûte très cher à l'Etat. Sur le plan de la relance économique, elle serait susceptible de redonner confiance aux intéressés qui attendent depuis longtemps des dispositions législatives tendant à protéger la sous-traitance. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Brocard, vous avez rappelé que les entreprises du bâtiment ou de travaux publics et les prestataires de services bénéficient d'un choix : ils peuvent acquitter la T. V. A. selon les encaissements ou selon les factures.

La question que vous avez posée ne concerne donc que peu d'entreprises artisanales : celles qui ne relèvent pas du régime en vigueur dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Étant donné l'intérêt que présenterait, pour ces entreprises, la possibilité de payer la T. V. A. selon les encaissements, ce qui réduirait leur effort de trésorerie, je vais faire procéder à une étude afin de voir s'il est possible de généraliser le système applicable dans les secteurs des travaux immobiliers et des prestations de services. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

SUPPRESSION DES AVANCES REMBOURSABLES POUR LES CANDIDATS AU TÉLÉPHONE

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Le 1^{er} janvier 1975, pour placer sur un pied d'égalité les citoyens désireux de bénéficier du service public du téléphone, vous avez supprimé les avances remboursables.

Pour éviter qu'une mesure de justice ne se retourne contre les intéressés, a-t-il été tenu compte en 1975 et sera-t-il tenu compte en 1976, dans la répartition des enveloppes financières entre les régions, de la proportion de la population vivant dans un habitat dispersé par rapport à la population totale ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous entendons alimenter les zones rurales en lignes longues, dont l'installation est, bien entendu, plus onéreuse que celle des lignes en zone urbaine. C'est la vocation même du service des P. T. T. que d'être présent sur tout le territoire.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Nous ne suivrons pas la pente naturelle qui nous porterait à affecter en priorité — parce que la pression y est forte et que les besoins y sont importants — aux zones urbaines ou d'habitat concentré les nouveaux crédits dont nous disposerons si le Parlement vote notre budget.

Nous tiendrons compte du fait que l'effort d'installation de lignes doit être notablement accru en faveur des communes rurales et des personnes isolées.

Permettez-moi de réserver pour la discussion de mon budget, c'est-à-dire pour le 18 novembre prochain, les chiffres qui pourraient offrir ma réponse. Vous pourrez alors constater que ces chiffres raduisent bien ma détermination en la matière. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

TARIF EXTÉRIEUR COMMUN ET PROTECTION COMMUNAUTAIRE

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait préférable de renforcer sans tarder le tarif extérieur commun et, d'une manière générale, la protection communautaire plutôt que de recourir à des mesures intérieures de cloisonnement sous la pression d'intérêts lésés par des importations abusives en provenance de pays extérieurs à la Communauté ?

Ma question n'a pas besoin d'un long commentaire. Toutefois, monsieur le ministre, quelques mots destinés à vous alerter, si besoin est, me paraissent utiles.

Nous observons, presque chaque mois, des fermetures dans des industries agricoles ou alimentaires, dans des entreprises textiles ou dans d'autres secteurs industriels. Nous observons également, dans d'autres cas, de graves difficultés qui provo-

quent un chômage partiel. La cause en est des importations excessives et abusives en provenance de pays extérieurs à la Communauté.

Des nations européennes qui n'appartiennent pas à la Communauté prennent des dispositions tarifaires — la Suède et la Suisse par exemple — pour éviter ces importations abusives.

Si la commission, aiguillonnée par le conseil de ministres, ne prend pas des dispositions du même ordre, le mouvement qui provoque des cloisonnements à l'intérieur du Marché commun sera irréversible.

Nous avons donc le choix : ou bien la commission, orientée ou soutenue par le conseil de ministres, prend conscience de ce que doivent représenter, dans la période actuelle, le tarif extérieur et la protection communautaire, ou bien elle ne le fait pas. Dans ce dernier cas, nous risquons de nous trouver, dans les mois qui viennent, en présence de dispositions qui, intérieures au Marché commun, auront à la fois des conséquences économiques et des conséquences politiques. Les nations européennes membres de la Communauté ne doivent pas être moins protégées, en période de récession, que les nations qui n'en font pas partie.

Je souhaite, par conséquent, monsieur le ministre, que le Gouvernement et vous-même appeliez l'attention de la commission et, le cas échéant, du conseil de ministres sur la grave responsabilité qu'ils prendraient s'ils ne s'appliquaient pas à résoudre des problèmes qui, au cours des mois qui viennent, ne pourront que s'aggraver. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur Debré, la question que vous m'avez posée est d'une ampleur telle qu'il est difficile d'y répondre brièvement, car elle met en cause la remise en ordre de l'économie et des échanges internationaux.

Il est exact que le tarif extérieur commun est un élément essentiel de la cohésion et de l'affirmation communautaires. Est-il préférable de le renforcer plutôt que d'aller à des mesures de cloisonnement intérieures ? Je réponds sans hésitation : non, il n'est pas question d'aller à des mesures de cloisonnement communautaires.

Il faut renforcer le tarif extérieur commun. Mais il est difficile d'y parvenir en le relevant d'une manière générale, car nous sommes engagés dans des négociations multilatérales qui tendent à la libéralisation du commerce international, de laquelle peuvent surgir — du moins nous l'espérons — des effets de relance.

Il y a donc un difficile chemin de crête à suivre entre le développement des échanges internationaux et la protection des secteurs menacés de notre industrie ou de notre agriculture par le biais communautaire.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'U. E. R. DE DROIT DE LA GUADELOUPE

M. le président. La parole est à M. Guilliod.

M. Raymond Guilliod. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux universités et concerne la construction de l'U. E. R. de droit de la Guadeloupe.

En présence des difficultés que connaissent les étudiants en droit et en raison de l'exiguïté et de la vétusté des locaux dont ils disposent actuellement, le conseil général a accepté de prendre à sa charge la construction d'une U. E. R. de droit qui serait située à côté de l'U. E. R. de sciences en voie d'achèvement.

Par délibération en date du 30 juillet 1973, il a donc été décidé d'emprunter à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 4 300 000 francs pour le financement de cette opération.

Le ministère des finances, estimant que cette participation dépassait la capacité contributive du département dont les finances sont actuellement en difficulté, a ramené cette participation à 3 000 000 francs, en plafonnant à 300 000 francs la subvention du secrétariat d'Etat aux universités, laquelle conditionne l'emprunt départemental et représente obligatoirement 10 p. 100 de cet emprunt.

Il s'ensuit que nous ne disposons, pour le moment, que de 3 300 000 francs auxquels pourraient s'ajouter 700 000 francs résultant de la vente des anciens locaux dont le département est propriétaire.

Il semble difficile, avec 4 000 000 francs, de réaliser cette construction, compte tenu des hausses enregistrées dans le bâtiment en Guadeloupe depuis 1973.

La réduction des normes laisse espérer que la construction pourra être réalisée. Mais les travaux de voirie et réseaux divers ne pourront certainement pas être financés sur les crédits disponibles.

Il est donc demandé à M. le secrétaire d'Etat aux universités :

Premièrement, quelle mesure il compte prendre pour hâter la construction de cette U. E. R. de droit ;

Deuxièmement, si son ministère prendra en charge le financement des travaux de voirie et réseaux divers au cas où les crédits mis en place se révéleraient insuffisants.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Monsieur Guilliod, je tiens à vous rassurer.

Le Gouvernement a prévu effectivement la construction, dans votre département, d'une U. E. R. de droit et des sciences économiques, et le ministère de l'économie et des finances a accepté que le département de la Guadeloupe souscrive auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 3 millions de francs.

Mais pour que les travaux de voirie et réseaux divers puissent être effectués, la subvention, qui devait être à l'origine de 10 p. 100 du montant de l'emprunt, pourra être augmentée. Ainsi — je l'ai déjà indiqué, mais je le répète — le Gouvernement mettra tout en œuvre, selon les promesses qu'il a faites, pour que soit réalisée à la Guadeloupe l'U. E. R. de droit et des sciences économiques à laquelle tous les élus locaux de ce département — et vous en particulier, monsieur Guilliod — sont très attachés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

GARANTIE DE SALAIRE AUX TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Partrat.

M. Roger Partrat. Monsieur le ministre du travail, la mise en application, il y a près d'un an, à votre initiative, de l'accord syndicats-patronat garantissant 90 p. 100 du salaire brut aux salariés licenciés pour motif économique a permis d'assurer à ces salariés, à défaut de la sécurité immédiate de l'emploi, une véritable sécurité matérielle. Mais les travailleurs qui approchent du terme de cette garantie s'interrogent sur l'évolution de leurs ressources s'ils ne retrouvent pas un nouvel emploi.

Monsieur le ministre, quel est, depuis près d'un an, le nombre de personnes bénéficiaires de cette garantie qui n'ont pas encore retrouvé d'emploi ?

Plus généralement, quelle est la durée moyenne de chômage des salariés couverts par cet accord ? Enfin, envisagez-vous de prendre des dispositions prolongeant la garantie pour les salariés qui n'auront pas retrouvé d'emploi au terme de la période de couverture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Comme vous l'avez indiqué, monsieur Partrat, l'accord assurant aux salariés 90 p. 100 de leur salaire — allocation supplémentaire d'attente ou A. S. A. — résulte d'une convention intervenue entre les organisations professionnelles et les organisations syndicales. Par conséquent, elles seules ont la possibilité de modifier les termes de cet accord.

J'ai cependant eu le souci, comme vous-même, du devenir des personnes qui sont susceptibles de perdre le bénéfice de l'allocation supplémentaire d'attente, car on prétend quelquefois que des dizaines de milliers de chômeurs sont dans ce cas.

Je tiens à vous rassurer. En effet, selon les évaluations de l'U. N. E. D. I. C., le nombre des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente qui arriveront en fin de droit à la fin de l'année sera de l'ordre de 2 800. Mais ces personnes ne se retrouveront pas du jour au lendemain sans ressources puisqu'une partie d'entre elles conservera des droits à l'égard de l'A. S. S. E. D. I. C.

Ces droits concernent :

Soit l'allocation spéciale de 35 p. 100 pour les personnes d'un âge compris entre cinquante et soixante ans, qui ont droit à bénéficier de celle-ci, dans la limite de 609 jours s'ils ont entre cinquante et cinquante-cinq ans et de 730 jours s'ils ont entre cinquante-cinq et soixante ans ; il est à noter que 21,2 p. 100 des bénéficiaires de l'A. S. A. ont précisément entre cinquante et soixante ans ;

Soit la garantie de ressources des travailleurs âgés privés d'emploi, c'est-à-dire 70 p. 100 du salaire, pour les travailleurs ayant soixante ans et licenciés au plus tôt à soixante-sept ans.

Une autre partie des bénéficiaires de l'A. S. A. arrivant en fin de droit peuvent être prolongés, sans qu'ils y aient droit, dans le bénéfice de l'allocation spéciale. Les A. S. S. E. D. I. C. ont, en effet, la possibilité de conserver, au coup par coup, le bénéfice de l'allocation spéciale au-delà de 365 jours. Il est à noter que 2 500 personnes, en août dernier, par exemple, ont bénéficié de cette disposition.

S'agissant des autres données chiffrées que vous me demandez, je puis vous indiquer que le nombre total de personnes ayant bénéficié, à un moment ou à un autre, de l'allocation d'attente s'élevait à 173 000 à la fin de septembre 1975. Le « stock » de bénéficiaires effectifs à la fin du même mois s'élevait à 97 000. Cela signifie donc qu'un grand nombre de bénéficiaires de l'A. S. A. ont eu la possibilité de se reclasser.

Quant à la durée moyenne de bénéfice de l'A. S. A., elle est en légère diminution et s'établit actuellement entre 155 et 160 jours. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

INSTALLATION PRIORITAIRE DU TÉLÉPHONE POUR LES PERSONNES AGÉES

M. le président. La parole est à Mme de Hauteclouque.

Mme Nicole de Hauteclouque. Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, vous aviez fait savoir, il y a quelque temps, que des instructions avaient été données à vos services, afin qu'une priorité pour l'installation de postes téléphoniques soit accordée aux personnes âgées, et tout particulièrement à celles qui se trouvent en mauvaise santé. En effet, ces personnes vivent la plupart du temps dans un grand isolement; or il est indispensable qu'elles puissent recourir à l'aide médicale en cas de nécessité.

Il ne semble pas cependant que vos instructions soient toujours appliquées si j'en juge par le nombre de demandes insatisfaites dont j'ai pu avoir connaissance.

Je souhaite donc qu'une priorité absolue soit accordée à ces demandes et que, monsieur le ministre de l'économie et des finances, l'installation du téléphone soit effectuée gratuitement — cela ne nuirait d'ailleurs pas aux équilibres budgétaires, bien au contraire — pour les personnes âgées qui ne devraient pas non plus payer les communications. (Sourires.)

Je ne vois pas en quoi ma proposition peut prêter à sourire. En effet, nombre de personnes âgées et souffrantes, rattachées ainsi au monde extérieur, préféreraient demeurer chez elles au lieu de solliciter leur admission à l'hôpital ou en maison de retraite.

Je rappelle qu'à Paris le prix de journée d'hôpital avoisine 300 francs et qu'en maison de retraite il est du même ordre de grandeur. Il est donc facile, connaissant ces prix, d'imaginer l'économie qui serait ainsi réalisée au bénéfice des finances publiques.

J'espère que ma proposition sera étudiée et recevra rapidement une réponse positive dans l'intérêt de chacun, étant bien entendu que cette mesure de gratuité ne s'appliquerait qu'aux personnes non imposables sur le revenu et qu'une modeste participation aux frais pourrait être supportée par les autres. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Madame le député, ma réponse à une question précédente vous aura certainement montré le sens de la vocation que j'assigne aux postes et télécommunications à l'égard des personnes isolées.

La vieillesse, en effet, n'est pas toujours l'âge de la famille et de la sérénité; elle est souvent celui de l'isolement, de la solitude, de la maladie et, en ces temps troublés, de l'insécurité et de l'angoisse.

Soyez convaincue que je considère le téléphone comme un moyen privilégié de la communication, en particulier pour les plus faibles.

C'est ainsi que des priorités ont été définies au début de cette année, les priorités sociales prenant le pas sur les priorités économiques. Je vous rappelle ces priorités sociales: grands mutilés de guerre et grands invalides — militaires ou victimes civiles de la guerre; pensionnés militaires; pensionnés civils et infirmes civils titulaires de la carte d'invalidité délivrée par le préfet en application du code de la famille et de l'aide sociale; victimes d'accident du travail dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 80 p. 100; assurés sociaux invalides obligés de recourir à l'assistance d'une tierce personne en application du code de la sécurité sociale; personnes ayant à charge à leur domicile un infirme mineur et personnes âgées de plus de quatre-vingts ans vivant seules.

J'estime personnellement que nous n'avons pas été assez loin dans ce domaine, en particulier à l'égard du troisième âge. Nous devrions notamment nous efforcer d'abaisser la limite d'âge que nous avons fixée à quatre-vingts ans.

De même, s'agissant de la taxe de raccordement, un effort doit être accompli. Le Gouvernement en discute, et j'espère vous apporter des précisions à l'occasion de la discussion de mon budget, qui sera d'ailleurs supérieur au budget précédent.

Sachez, en tout cas, que rien ne sera négligé, grâce à ces moyens accrus, pour répondre à la vocation de service public des postes et télécommunications.

J'avais le sentiment que les instructions que j'ai données à cet égard étaient normalement suivies.

M. André Fanton. Elles ne l'ont pas été!

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Je demande donc aux membres de l'Assemblée nationale de bien vouloir me signaler tout manquement à ces instructions qu'ils pourraient constater; je veillerai personnellement à ce qu'elles soient respectées. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ENTRAVES A LA DIFFUSION DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

M. le président. La parole est à M. Flornoy.

M. Bertrand Flornoy. Monsieur le ministre de la justice, j'appelle votre attention et celle du Gouvernement sur les agressions dont sont victimes, directement ou indirectement, les transporteurs et les dépositaires des éditions régionales du *Parisien libéré*.

J'avais signalé ces faits lors de la séance du 6 avril de cette assemblée et j'avais insisté sur les dangers de telles méthodes pour la liberté d'expression.

M. Didier Julia. Ceux qui agissent ainsi sont des fascistes.

M. Bertrand Flornoy. Depuis lors, plus de 900 000 exemplaires répertoriés — en fait plus de 1 300 000 exemplaires — ont été volés et détruits. C'est ainsi que, récemment, il y a dix jours, 4 000 exemplaires ont été volés par un commando dans une petite commune de ma circonscription.

En mai dernier, en réponse à une question au Gouvernement, M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, a déclaré que de nombreuses informations judiciaires avaient été ouvertes auprès de certains tribunaux sur plaintes des victimes et à l'initiative des parquets. Il a d'ailleurs ajouté qu'il appartenait aux tribunaux d'arrêter les sanctions. A cet égard, je peux préciser que plus de 400 plaintes ont été déposées.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre de la justice, quels ont été les jugements prononcés par les tribunaux sur les affaires en cause. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, la justice a, parmi ses missions, celle d'assurer la liberté du travail et la liberté de la presse, donc de la diffusion des publications.

Depuis plusieurs mois, des actions sont entreprises en vue de faire échec à la diffusion du quotidien *Le Parisien libéré*. Ces entraves ne sont pas acceptables.

Dans certains cas, ces actions conduisent leurs auteurs à commettre des violences contre les personnes, des dégradations de véhicules et même des vols qui sont suivis de la destruction de très nombreux exemplaires de ce journal.

Pour chacun des incidents, une enquête judiciaire est ordonnée. Lorsqu'une infraction à la loi pénale apparaît caractérisée, des informations sont ouvertes. Une soixantaine de procédures sont actuellement en cours dans les ressorts de plusieurs cours d'appel, dans celui de la cour d'appel de Paris pour la majorité de ces faits.

Tous les auteurs d'infractions qu'on a pu identifier ont été immédiatement inculpés, après garde à vue quand ils ont pu être arrêtés. La Chancellerie suit de très près les informations ouvertes. Personnellement, je leur prête une grande attention. Ces informations sont actuellement en voie de règlement.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Legrand.

M. Joseph Legrand. Monsieur le ministre du travail, vous connaissez les difficultés financières de la sécurité sociale. Pour 1976, en effet, le déficit prévu atteindrait environ 9 038 millions de francs.

Pour sa part, le centre confédéral des études économiques et sociales de la C. G. T. a établi que la masse des salaires nets qui aurait été perçue par les chômeurs totaux s'élèverait à 24 800 millions de francs. Sur cette base, on peut évaluer à 11 milliards de francs la perte de cotisations que subira la sécurité sociale.

Le montant annuel des charges indûment supportées par celle-ci est estimé par toutes les centrales syndicales et associations familiales à 17 milliards de francs. Pour le C. N. P. F., selon la revue *Liaison sociale*, les charges indues se monteraient à 16 milliards de francs en 1975.

La trésorerie de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale est tombée de 8 214 millions de francs, au 31 juillet 1975, à 5 935 millions de francs le 15 septembre et à 2 689 millions de francs le 15 octobre. Elle se rétrécit comme une peau de chagrin. Dans ces conditions, nous craignons que, d'ici deux ou trois mois, la sécurité sociale ne soit déclarée en état de cessation de paiement.

Aucune disposition financière n'a été prévue dans le projet de budget pour 1976 afin d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale. La décision ne peut attendre plus longtemps.

Quelle mesure comptez-vous prendre, monsieur le ministre du travail, pour éviter que la sécurité sociale ne soit déclarée en état de cessation de paiement ? Quand discuterons-nous enfin des modalités de son financement ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Monsieur le député, lors de la discussion du projet de budget du ministère du travail, j'ai déjà répondu longuement à cette question, mais tard dans la nuit, j'en conviens. C'est pourquoi je répéterai très volontiers ma réponse.

Il est exact, comme vous venez de le rappeler, que la sécurité sociale connaîtra l'année prochaine des difficultés provenant de l'existence d'un déficit de l'ordre de 9 milliards de francs.

Ce déficit s'explique par plusieurs raisons. Il tient au retournement de tendance provoqué : par la chute des salaires, sur lesquels sont indexées les cotisations ; à la diminution du nombre des actifs cotisants, en raison de la situation de l'emploi à laquelle vous avez fait allusion ; enfin, à l'augmentation des dépenses de santé et d'hospitalisation, sans oublier le poids des réformes récentes — je vous rappelle que l'Assemblée a décidé, sur la proposition du Gouvernement, la généralisation de la sécurité sociale.

Le Gouvernement cherche en ce moment à remédier à cet état de choses. Il a chargé deux commissions de se pencher sur la question : la commission Granger, qui a déjà déposé son rapport, et la commission Grégoire, qui le déposera prochainement. Il s'agit pour elles d'aménager l'assiette des cotisations et les modalités de financement des régimes de la sécurité sociale en général, afin d'alléger notamment les charges sociales pesant sur les industries de main-d'œuvre.

Le Gouvernement a donc accompli un triple effort de clarté, de réflexion et d'équité. Un effort de clarté, d'abord, puisqu'il a ouvert le dossier devant la nation ; un effort de réflexion, ensuite, car la sécurité sociale gère un budget de 270 milliards de francs, presque l'équivalent du budget de l'Etat. On ne peut jouer les apprentis sorciers avec de telles sommes. Il est donc utile de provoquer une réflexion très complète. Enfin, le Gouvernement est animé par un souci d'équité en ce qui concerne la couverture des charges. Il ne serait pas normal, en effet, de ne viser qu'une catégorie sociale, les assurés ou les entreprises par exemple.

D'un point de vue pratique, monsieur Legrand, le Gouvernement s'est engagé à déposer très prochainement sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi concernant l'assiette des cotisations de la sécurité sociale.

En tout état de cause, les assurés sociaux ne doivent avoir aucune crainte : la sécurité sociale ne se trouvera pas en état de cessation de paiement.

Enfin, le Gouvernement poursuit, nonobstant les difficultés économiques, une politique difficile pour essayer d'équilibrer le budget de la sécurité sociale, tout en faisant bénéficier du progrès social les plus défavorisés, comme en témoigne l'adoption du projet de loi relatif à la généralisation de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le Premier ministre, depuis le 1^{er} septembre, date d'ouverture de la période de révision des listes électorales, aucune campagne d'ampleur nationale n'a été entreprise pour inciter les électeurs à s'inscrire.

Il est vrai que M. Giscard d'Estaing annonçait récemment qu'il n'y aurait pas d'élections politiques avant 1977, oubliant ainsi, tout simplement, qu'en 1976, dans tous les départements sauf à Paris, seront renouvelés pour moitié les conseils généraux.

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Ce ne sont pas des élections politiques !

M. Guy Ducloné. Le Gouvernement, qui sait combien sa politique de chômage et de vie chère est impopulaire, craint le verdict que prononceront les Français lors des élections. D'où le charcutage des cantons favorables à la gauche tandis que

sont créés d'autres cantons taillés sur mesure en faveur de la droite. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*) D'où aussi la discrétion du Gouvernement sur le scrutin du mois de mars 1976.

Je demande donc au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir une grande campagne d'inscription sur les listes électorales.

M. Alexandre Bolo. Faites-là donc !

M. Guy Ducloné. Les grands moyens d'information — presse écrite, radio et télévision — doivent servir à informer les citoyens sur le sens des élections cantonales afin de leur permettre de remplir leur devoir électoral. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Je n'oserais prétendre que l'honorable parlementaire ne sait pas écrire. En revanche, je me permets de déclarer qu'il ne sait ni lire ni entendre. (*Sourires.*)

En effet, d'après le code électoral, les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées dans les mairies jusqu'au 31 décembre inclus, sauf les jours non ouvrables. Cette année, la clôture aura lieu un mercredi.

Depuis le début du mois de septembre, nous avons précisément lancé une campagne d'information à la fois dans la presse, à la radio et à la télévision, ce qui explique ma remarque préliminaire. J'ai demandé aux préfets de conduire dans leurs départements la même action en utilisant aussi des moyens identiques.

M. Roger Duroure. Ils sont très discrets !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. J'ajoute que vous pouvez lire, affichées devant chaque mairie, les mêmes convocations et les mêmes invitations à s'inscrire.

Ce soir même, sur TF 1 s'ouvrira la campagne qui vous préoccupe. L'information sera développée jusqu'à la fin du mois de décembre.

Je souhaite, d'ailleurs, et en cela je vous rejoins, que les inscriptions soient nombreuses tout au long des mois de novembre et de décembre, pour que nous n'assistions pas, comme ce fut le cas les années précédentes, à un afflux de demandes au cours des tout derniers jours, ce qui encombre les administrations municipales. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

COMMÉMORATION DU 8 MAI

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon, Monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Le Président de la République a décidé que la victoire du 8 mai sur l'Allemagne hitlérienne ne serait plus commémorée officiellement. Il a informé les autres gouvernements de sa décision en les invitant à suivre son exemple.

Selon la presse, la République fédérale allemande a répondu positivement et les Pays-Bas négativement. Quels autres gouvernements ont répondu et dans quel sens ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. André Bord, secrétaire d'Etat. Mesdames et messieurs les députés, j'imaginai que M. Villon aurait pu trouver une réponse à sa question dans l'importante participation populaire à la très émouvante manifestation présidée par M. le Président de la République, hier, à Paris comme dans les autres qui se sont déroulées dans tout le pays.

Plusieurs députés communistes. Répondez à la question posée !

M. André Bord, secrétaire d'Etat. D'ailleurs, il semble qu'avant même que ne se déroulent ces manifestations, un certain nombre de pays ont approuvé l'attitude et la décision du Président de la République. Comme vous le savez, plusieurs pays alliés avaient déjà pris une décision identique.

La France s'est recueillie ; elle a honoré les sacrifices des Français de toutes les guerres. Si M. Villon n'a pas su en tirer la leçon qui s'imposait, c'est peut-être parce que son groupe a refusé de s'associer officiellement à la manifestation nationale de la place Charles-de-Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

Plusieurs députés communistes. Incroyable ! Et la réponse ?

M. Roger Duroure. Il est scandaleux que nos questions ne reçoivent aucune réponse !

RÉSORPTION DE L'HABITAT VÉTUSTE ET INSALUBRE

M. le président. La parole est à M. Maurice Andrieux.

M. Maurice Andrieux. Le lundi 10 novembre 1975, à Hellemmes-Lille, dans la cour Guillain, plus couramment appelée « courée », un drame s'est produit.

Depuis que Victor Hugo les a décrites, les courées n'ont pas changé. Il s'agit d'une impasse, d'une simple ruelle pavée, entourée de deux rangées de maisons étroites et fermée par un grand mur de briques noires. On y trouve des cordes à linge, un robinet et des toilettes au bout.

C'est dans ce cadre, indigne du xx^e siècle, que deux enfants et leur père ont trouvé la mort dans l'incendie de leur maison.

Les causes du sinistre restent encore à déterminer, certes, mais celle du drame est indiscutable: c'est l'existence de tels entassements et de pareils taudis, qui ne sont d'ailleurs pas spécifiques à la région du Nord.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de conduire enfin une véritable politique de rénovation de l'habitat vétuste, dangereux et insalubre ? Dans l'affirmative, quand compte-t-il dégager les crédits nécessaires ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat. En l'absence de M. le secrétaire d'Etat au logement, je répondrai à M. Andrieux. Les faits qu'il vient de nous signaler sont très regrettables.

C'est bien pourquoi le Gouvernement poursuit très activement une politique tendant à résorber l'habitat insalubre. Ainsi, le 28 novembre 1969 a été créée une société pour la suppression des courées dans la métropole du Nord.

De 1970 à 1973, près de 3 000 logements ont été remplacés ou sont en voie de l'être. La plus importante opération a porté sur 1 807 logements à Roubaix.

L'Etat a concouru à ces réalisations pour un montant total de 40 961 000 francs. Elles ont concerné 2 500 familles, soit 9 700 personnes environ. Au 31 décembre 1973, 1 539 familles représentant 6 338 personnes étaient relogées.

Pour 1975, un programme de 1 055 logements a été mis en chantier. Une subvention de 8 323 000 francs a été accordée. Elle permettra de supprimer 454 immeubles abritant 409 familles. Il n'est pas possible, dès aujourd'hui, de fixer des dates précises pour l'achèvement des travaux. En effet, le relogement des familles est difficile en raison de la rareté des terrains proches de l'habitat ancien.

Je confirme, comme vous le souhaitez, que le Gouvernement accorde un rang prioritaire à cette œuvre essentielle de rénovation de l'habitat insalubre. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

INCIDENTS A L'OCCASION D'UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor. Monsieur le Premier ministre, hier soir, un commando d'extrême-droite a occupé les locaux d'Antenne 2.

M. Pierre Weber. Il a bien fait ! (*Vives protestations sur les bancs de l'opposition.*)

M. André Chandernagor. J'enregistre cet aveu ! Jamais, dans cette assemblée, n'aurait été défendus avec une telle impudence ceux qui s'arrogent le droit d'attenter à la liberté d'expression !

M. Antoine Gissingier. Et vous ?

M. André Chandernagor. En tout état de cause, ma question ne s'adressait pas à vous, messieurs, dont je savais d'avance que vous étiez des réactionnaires !

M. Pierre Weber. Mais pas du tout !

M. André Chandernagor. J'espère que M. le Premier ministre répondra. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)
Un commando d'extrême-droite...

M. Alexandre Bolo. Pour une fois qu'il n'est pas d'extrême-gauche !

M. André Chandernagor. ... a occupé hier soir, pendant plus d'une heure, les locaux d'Antenne 2 afin d'empêcher un invité de l'émission *Les Dossiers de l'écran* d'y pénétrer.

M. Alexandre Bolo. C'est faux !

M. André Chandernagor. En l'occurrence, il s'agissait de M. Alain Krivine, dont le « sergent Dupuy », chef du commando, estime qu'« il est intolérable qu'il puisse s'exprimer à la télévision française ».

L'émission a été annulée.

M. Alexandre Bolo. Tant mieux !

M. André Chandernagor. Ce commando avait déjà opéré de la même manière, le 11 septembre dernier, pour faire échec à une émission d'Europe 1.

Je m'adresse à vous, monsieur le Premier ministre, en ma qualité de député mais aussi — pourquoi pas ? — de deuxième classe, par protection, comme dit le langage populaire... (*Sourires et interruptions sur quelques bancs de la majorité.*)

M. Albert Bignon. C'est un scandale !

M. André Chandernagor. ... puisque les appellations du service actif ont l'air d'avoir cours dans la réserve !

Ce n'est pas du tout un scandale, monsieur Bignon, car j'en suis très fier !

Monsieur le Premier ministre, vous paraît-il conforme aux principes de la société libérale avancée — je le précise à l'intention du député qui m'a interrompu tout à l'heure ! — qu'un commando musclé puisse s'ériger en censeur des émissions de radio et de télévision ainsi que de l'appartenance politique de ceux qui sont appelés à y participer ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin à des agissements qui rappellent fâcheusement ceux des commandos fascistes ou nazis de triste mémoire, et pour assurer une égale liberté d'expression à toutes les tendances de l'opinion politique de notre pays ?

Tout préjudice subi par la liberté d'expression mérite réparation. Dans l'immédiat, il nous semble que la seule possible, — mais je veux votre avis sur ce point, monsieur le Premier ministre — consisterait à programmer le débat avec les mêmes participants, y compris bien entendu M. le ministre de la défense.

Si j'en crois les déclarations du directeur d'Antenne 2, il avait préalablement donné son accord. La raison d'Etat, comme dit M. Jullian, l'a-t-elle conduit à le retirer ? (*Interruptions sur les bancs de la majorité. — Mouvements divers.*)

Je demande des précisions sur tous ces points. C'est très important pour la liberté d'expression. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

Plusieurs députés de l'opposition. Le Premier ministre !

M. André Rossi, secrétaire d'Etat. Il est exact, monsieur le député, qu'hier soir, vers dix-neuf heures, quarante à cinquante personnes, appartenant au « comité de soutien à l'armée », ont occupé les locaux de la télévision rue Cognacq-Jay en vue d'empêcher la participation de M. Krivine au débat organisé dans le cadre des *Dossiers de l'écran* sur les problèmes de l'armée.

Après avoir essayé de convaincre les manifestants de quitter les lieux, le président d'Antenne 2 a décidé de supprimer le débat qui devait suivre la projection du film *Trois de Saint-Cyr*.

Monsieur le député, qu'il soit bien clair que le Gouvernement n'a aucune responsabilité dans les incidents qui sont survenus. Et, puisque vous avez cité son nom, je vous indique que, contrairement à ce qui a pu être annoncé par les radios, M. le ministre de la défense n'a pas demandé la participation de M. Krivine ou de quiconque à cette émission. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Chandernagor. Alors, M. Marcel Jullian ment ?

M. André Rossi, secrétaire d'Etat. M. le ministre de la défense a été invité par un responsable de l'émission huit jours avant celle-ci et, dans la journée même, il a fait savoir qu'il ne s'y rendrait pas.

M. Max Lejeune. Il n'a pas à comparaître ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. André Rossi, secrétaire d'Etat. Le général Bigeard, également sollicité, a lui aussi refusé dans le même temps où le ministre de la défense faisait savoir qu'il refusait l'autorisation d'y participer à tout militaire en activité.

Il n'y a donc, monsieur le député, rien qui ne soit clair dans cette affaire.

M. André Fanton. Sauf l'attitude de M. Jullian !

M. André Rossi, secrétaire d'Etat. Je veux simplement rappeler que, dans le cadre du système actuel, cette émission est placée sous la seule responsabilité d'Antenne 2...

M. Robert Wagner. Et de M. Jullian !

M. André Rossi, secrétaire d'Etat. ... qui avait été alertée par de nombreuses associations d'anciens combattants sur le risque que faisait courir la participation de personnalités connues pour leur sentiment antimilitariste à une émission de grande audience, le 11 novembre, date à laquelle, monsieur le député, la quasi-totalité des Français se retrouvent dans le recueillement qui sied à une journée du souvenir. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Duroure. Ce groupuscule a donc la caution du Gouvernement !

M. Robert Wagner. M. Chandernagor défend les gauchistes !

GRÈVE A AIR FRANCE

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

Quelle mesure comptez-vous prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour donner satisfaction aux travailleurs en grève d'Air France qui demandent l'ouverture immédiate de négociations sur des revendications essentielles, notamment le retour au quota d'avancement sur la base de 1974 et l'octroi de quinze points d'indice aux catégories les plus défavorisées.

L'incidence financière de ces mesures serait inférieure aux pertes de recettes causées par la grève.

Par ailleurs, il est indispensable que vous donniez tout apaisement sur la garantie de l'emploi, face aux intentions de privatisation ou de sous-traitance de certains secteurs d'activité d'Air France.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat. Je vous rassure, monsieur le député : les graves problèmes d'Air France n'ont pas échappé au Gouvernement.

Les difficultés auxquelles est confronté Air France, et dont les grèves actuelles ne constituent qu'un des aspects, sont communes à toutes les compagnies internationales. Elles tiennent au renchérissement du carburant, à la récession économique mondiale, aux fluctuations monétaires ainsi qu'à la désorganisation du marché aérien mondial.

En conséquence, l'année 1975 sera pour toutes les compagnies aériennes internationales au moins aussi difficile que l'année 1974.

A cette conjoncture, s'ajoutent des problèmes propres à Air France, à savoir : la mise en service de nouveaux appareils, la répartition du trafic à Paris entre deux aéroports et le maintien en service des Caravelle qui est particulièrement pénalisant.

Tel est le contexte général qu'il faut connaître avant de parler d'un problème précis.

Un effort de redressement indispensable est conduit depuis le début de l'année avec la coopération du personnel. Le Gouvernement rend d'ailleurs hommage aux capacités et au dévouement dont les agents d'Air France ont fait preuve dans ces circonstances. Pour en tenir compte, la compagnie s'est appliquée par priorité à préserver l'emploi.

Toutefois, en dépit des difficultés de l'heure, la direction a accordé, le 1^{er} novembre dernier, une augmentation des salaires de 8,5 p. 100 par rapport au 1^{er} janvier. De surcroît, la direction a pu proposer, vendredi dernier, dans le cadre du contrat de salaire, des mesures qui permettront une nouvelle amélioration à la fin de l'année.

Malgré ces décisions, un nouvel appel à une grève générale de vingt-quatre heures a été lancé pour aujourd'hui mais, comme les jours précédents, la quasi-totalité du trafic commercial a pu être assurée.

Je suis persuadé que les personnels d'Air France ne se laisseront pas abuser par la poursuite d'actions d'agitation qui entretiennent un climat artificiel d'inquiétude. Dans leur majorité, les salariés du secteur public ont refusé, à Air France comme ailleurs, la tentation de l'aventurisme, et je crois qu'ils comprennent, comme je l'ai d'ailleurs dit mercredi dernier ici même en répondant à une question analogue, que la politique contractuelle est, en définitive, la meilleure garantie de la sécurité de l'emploi et aussi du progrès social.

Pour sa part, le Gouvernement prendra ses responsabilités, il continuera à assurer la sécurité des installations et du trafic et à garantir la liberté du travail.

Enfin, sur un plan général, je suis prêt à examiner avec la compagnie les implications de la politique de redressement qui est la seule solution réaliste pour tous ceux qui ont vraiment à cœur les problèmes d'Air France. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

CRISE DANS LES CARRIÈRES DE LA RÉGION DE COMBLANCHIEN

M. le président. La parole est à M. Pierre Charles.

M. Pierre Charles. Ma question s'adresse conjointement à M. le ministre du travail et à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Depuis dix ans, les carrières de pierre marbrière de la région de Comblanchien, en Côte-d'Or, connaissent des crises successives qui s'aggravent encore aujourd'hui avec une augmentation considérable du nombre des licenciements : en un an, plus de cent personnes ont perdu leur emploi.

On assiste à une démission volontaire du patronat : certains actionnaires préfèrent voir fermer leur entreprise, alors que toutes les études montrent que l'exploitation de ces carrières reste rentable.

Encore faudrait-il qu'en ce domaine les pouvoirs publics imitent le Gouvernement italien en facilitant la modernisation des installations, notamment pour le travail des blocs de pierre sur place. L'envoi des blocs bruts à l'étranger, comme c'est le cas actuellement, a évidemment pour effet de faire perdre une valeur ajoutée considérable au travail des Français et de provoquer des suppressions d'emplois.

Je vous demande, messieurs les ministres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la fermeture pure et simple de ces carrières ou leur rachat par des sociétés multinationales qui entendent ainsi éliminer des concurrents.

Je demande également l'arrêt immédiat des licenciements en cours.

La suppression de cette importante activité dans le bassin de Comblanchien créerait des difficultés sociales considérables et inadmissibles, faute de possibilités de reclassement des travailleurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, comme vous le dites vous-même, voici déjà de nombreuses années que ce secteur est en crise.

En ce qui concerne les difficultés que rencontrent certaines entreprises de la Côte-d'Or, je vous demande de bien vouloir m'en saisir par écrit. Je m'en préoccuperais aussitôt et vous répondrais mieux que je ne saurais le faire ici.

EMPRUNTS DES COMMUNES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

M. le président. La parole est à M. Lebon.

M. André Lebon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Certaines communes n'entendent pas bénéficier de la faculté qui leur est donnée d'emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations une somme équivalente à celle qui leur a été attribuée au titre du plan de soutien.

Les sommes ainsi disponibles ne pourraient-elles servir à octroyer des facilités d'emprunt complémentaires à d'autres communes, ou à des Sivom — syndicats intercommunaux à vocation multiple — ou à des syndicats d'équipement dont font partie les communes défaillantes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. A la fin du mois d'octobre, plus de 3 500 communes avaient déjà demandé à bénéficier des prêts de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant qui représentait à peu près le tiers de l'enveloppe globale prévue à cet effet par le plan de soutien.

Lors du conseil des ministres que le Président de la République a convoqué pour le vendredi 14 novembre au soir, nous ferons le point des demandes parvenues à cette date à la Caisse des dépôts et consignations et nous choisirons une solution concrète, soit celle que vous proposez, soit la prolongation du délai pour le dépôt des demandes.

L'essentiel est que l'objectif que le Gouvernement s'est fixé soit atteint, c'est-à-dire que les collectivités locales participent effectivement, par des travaux nouveaux, au développement de notre appareil économique.

RECHERCHE SUR LE CANCER

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Madame le ministre de la santé, les réponses que vous avez apportées, lors de l'examen de votre budget, à ceux qui, comme moi-même, déploraient l'insuffisance de la recherche anticancéreuse, n'ont apparemment pas calmé les appréhensions des cancérologues français.

L'un des premiers d'entre eux ne vient-il pas de déclarer — c'est le titre de la couverture d'un hebdomadaire paru cette semaine — « Simone Veil empêche la recherche anti-cancer » ?

A cette grave accusation, il semble que vous répondiez par un scepticisme démobilisateur et les Français, inquiets, s'interrogent.

Où ou non, madame le ministre, croyez-vous réellement à la recherche sur le cancer ? Oui ou non le Gouvernement est-il décidé à consacrer un effort prioritaire et, dans l'affirmative, comment ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Monsieur le député, au cours de la discussion de mon budget, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question que m'avait aussi posée, il y a trois semaines, M. Simon-Lorière. Je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble du problème.

Je vous répondrai tout d'abord que si je ne croyais pas à la recherche médicale, notamment sur le cancer, je n'aurais pas proposé au Gouvernement de nommer comme directeur général de la santé, M. Denoix, que je considère comme l'un de nos plus grands cancérologues, même si d'autres cancérologues ne sont pas du même avis.

Par ailleurs, des efforts très importants ont été consacrés dans le projet de budget pour 1976 à la recherche médicale en général, dont les crédits sont en progression constante. Sur cette enveloppe globale, 25 p. 100 va à la cancérologie proprement dite, des priorités étant en outre accordées en matière de virologie, de biologie moléculaire et d'immunologie, disciplines qui, comme chacun le sait, peuvent apporter un concours très important aux recherches sur le cancer.

A ce propos, j'ai rappelé dans d'autres circonstances que la France doit la découverte la plus importante faite au cours des dernières années en matière de cancérologie au professeur Fauve de l'Institut Pasteur. Elle concernait la biologie moléculaire et ne s'inscrivait donc pas directement dans le cadre des recherches sur le cancer.

Enfin, le Gouvernement vient de décider qu'au cours de la période d'exécution du VII^e Plan, un effort très important serait consenti pour la recherche médicale en général. Le commissariat général du Plan doit d'ailleurs étudier les modalités d'application de cette décision. Bien entendu, une part très importante sera réservée à la cancérologie et aux autres disciplines annexes que j'ai citées tout à l'heure. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Ribière, pour un rappel au règlement.

M. René Ribière. Monsieur le président, mon rappel au règlement a trait aux questions d'actualité.

En effet, l'article 138 du règlement, alinéa 3, dispose :

« La conférence des présidents décide de leur inscription, en fonction de leurs caractères d'actualité et d'intérêt général, à l'ordre du jour de la plus prochaine séance réservée aux questions orales. La première heure de séance leur est consacrée par priorité. »

Or le 29 octobre dernier, je voulais poser à M. le Premier ministre une question concernant les déclarations contradictoires faites le 17 octobre par le ministre de l'éducation et le 21 du même mois, par le secrétaire d'Etat aux universités, en ce qui concerne la formation des maîtres de l'enseignement du second degré.

Je considérais alors, et je considère toujours aujourd'hui, que les conditions prévues par le troisième alinéa de l'article 138 du règlement étaient réunies et qu'il s'agissait à la fois d'une question d'actualité et d'intérêt général.

Je suis au regret de constater que nous revenons, dans cette assemblée, aux plus mauvaises pratiques du régime des partis, pratiques condamnées autrefois sous la IV^e République et dont nous ne souhaitons pas le retour sous la V^e République.

En clair, cela veut dire que les groupes politiques organisés se partagent l'heure de questions d'actualité et que les non-inscrits n'ont pas le droit à la parole, en dépit des réclamations que j'ai présentées tant auprès du président de séance, que je remercie pour sa courtoisie, qu'auprès du président de l'Assemblée nationale.

Je souhaiterais qu'il en soit désormais autrement, car il ne devrait pas y avoir deux catégories de députés : ceux qui ont droit à la parole et ceux qui ont le droit de se taire. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de votre rappel au règlement, mais je voudrais formuler deux observations.

D'une part, j'ai eu le plaisir de vous donner la parole, voici quelques semaines, pour poser une question d'actualité.

D'autre part, l'Assemblée doit savoir qu'aujourd'hui même certaines questions ont dû être écartées faute de temps.

Quoi qu'il en soit, je ferai part à la conférence des présidents de vos remarques.

M. René Ribière. Je vous en remercie !

M. le président. La parole est à M. Maurice Andrieux, pour un rappel au règlement.

M. Maurice Andrieux. Le rappel au règlement que je présente au nom du groupe communiste se fonde sur l'article 50 du règlement, consacré à la tenue des séances plénières.

Aujourd'hui, à 16 h 30, alors que la discussion en séance publique du plus important des budgets civils, celui de l'éducation, devrait connaître la plus grande audience, se tient une séance expérimentale de la commission des lois, à laquelle sont conviés tous les députés membres ou non de ladite commission.

Le fait que certains collègues viennent de quitter l'hémicycle prouve combien cette méthode, s'inspirant sans doute de la théorie de l'ubiquité, est néfaste à la bonne organisation de nos travaux.

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Andrieux. Ainsi cette semaine, un pas de plus est franchi dans une voie dont nous avons déjà montré les aléas et le confusionnisme.

D'ailleurs, la séance qui se tient au 101 de la rue de l'Université, et qui est consacrée à des questions et à des réponses de M. le garde des sceaux sur le budget de la justice n'épargne-t-elle pas à M. le ministre de l'éducation d'avoir à répondre ici à des questions que leurs auteurs, retenus ailleurs, ne pourraient lui poser ?

D'autre part, il est facile de penser que cette organisation de la dispersion — deux autres commissions sont également réunies en ce moment — va alimenter la campagne sur l'aoûtisme parlementaire dont notre groupe dira le 20 novembre à la presse ce qu'il en pense, en même temps qu'il donnera son opinion sur la réduction systématique du rôle des assemblées élues.

Monsieur le président, les membres du groupe communiste ont l'honneur de vous informer qu'ils ne répondront plus aux invitations à assister aux séances des commissions élargies lorsque celles-ci se tiendront en même temps que se déroulera la séance publique.

Notre président de groupe élèvera d'ailleurs ce soir à la conférence des présidents la protestation qui convient. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, je tiens à m'associer aux propos de M. Andrieux.

La semaine dernière, s'est tenue une séance de commission élargie mais, pour tenir compte des observations du président de notre groupe, le bureau et le président de l'Assemblée avaient accepté de supprimer la séance publique qui était prévue à la même heure.

Or voici que la deuxième réunion de cette commission élargie va avoir lieu au moment même où notre assemblée examinera en séance publique le budget de l'éducation.

Pourtant, il avait bien été précisé que les commissions — on n'envisageait pas alors qu'elles fussent élargies — se réuniraient le mercredi et le jeudi matin.

Je souhaite donc, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, qu'on respecte cette décision.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est pas l'affiche qu'il faut changer ; il faut interdire les compagnies pirates !

M. le président. Messieurs Andrieux et Alain Bonnet, je vous donne acte de vos interventions. Vos observations seront transmises ce soir à la conférence des présidents non seulement par vos présidents de groupe mais aussi par le président de séance.

Toutefois, je dois faire observer à M. Andrieux que, la semaine dernière, une séance publique du matin a été supprimée, précisément parce que la commission des lois élargie se réunissait au même moment. Or l'un de ses collègues avait alors regretté que l'Assemblée ait dû, pour cette raison, discuter à un autre moment des crédits du ministère de l'agriculture.

Cette fois, la cause du mécontentement est donc inverse.

M. Guy Ducloné. Il n'y a pas contradiction !

M. André Fanton. Cela signifie qu'il faut supprimer les commissions élargies !

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976
(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

EDUCATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

La parole est à M. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation.

M. Mario Bénéard, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'éducation, madame le secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement préscolaire, mes chers collègues, il y a quelques années, personne ne pouvait nier l'évidence de l'effort à consentir en matière d'éducation, tant pour le recrutement que pour les constructions scolaires, en raison de l'extraordinaire augmentation des effectifs due à la vague de natalité constatée au lendemain de la guerre.

De fait, les efforts accomplis au cours de cette dernière décennie ont été gigantesques — je crois que le mot n'est pas exagéré.

C'est ainsi que, depuis dix ans, les créations d'emplois ont progressé de 50 p. 100, alors que l'effectif des élèves n'a augmenté que de 18 p. 100. Cette constatation assez frappante me semble témoigner de l'importance de l'effort accompli.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Je ne m'arrêterai pas sur les constructions scolaires puisque M. Weinman en traitera dans un instant.

Les effectifs sont presque stationnaires. On prévoit, en effet, un accroissement de 0,91 p. 100, ce qui est insignifiant.

Dans une période d'austérité, le Gouvernement ne manquait pas d'arguments objectifs pour justifier l'atténuation ou le ralentissement de l'effort consenti en matière d'éducation. Mais qu'en est-il dans les faits ? Alors que la croissance des effectifs est inférieure à 1 p. 100, le budget progresse de 19,5 p. 100.

Deuxième constatation : le budget de l'éducation demeure le premier de l'Etat si l'on y ajoute, comme cela s'est toujours fait, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur qui font aujourd'hui l'objet d'un fascicule distinct. Quarante-six milliards de francs sont consacrés à l'éducation et neuf milliards de francs à l'enseignement supérieur, soit un total de cinquante-cinq milliards de francs, qui demeure supérieur aux dépenses de défense.

Enfin, troisième constatation, non seulement ce budget progresse très fortement — beaucoup plus fortement que l'ensemble du budget de l'Etat — mais il est caractérisé par le doublement du nombre des créations d'emplois par rapport à l'année dernière — près de 29 000 contre 14 000 dans la loi de finances de 1975.

Quelle conclusion tirer de ces données chiffrées qui, présentées de cette façon, sont incontestablement positives ?

Il faut d'abord rappeler que le poids des dépenses d'éducation est, non seulement incompressible, mais nécessairement croissant, et fortement croissant, puisque ces dépenses sont liées à l'évolution des prix et des rémunérations. Songeons, en outre, que les dépenses de personnel représentent l'essentiel — 82 p. 100 — de l'ensemble des dépenses d'éducation. La marge de manœuvre du ministère est donc nécessairement très étroite.

Cependant, avec un budget en progression de 19,5 p. 100, il est possible de faire quelque chose, de mener une politique volontariste. Le projet de budget qui nous est soumis traduit-il une telle politique ?

Je le crois. En effet, ce projet me semble caractérisé par un effort de remise en ordre très marqué dans trois domaines : la gestion des personnels, les relations avec les collectivités locales, le fonctionnement des établissements.

En ce qui concerne le personnel, j'ai déjà indiqué que le projet de budget prévoyait la création de 29 000 emplois nouveaux. Il s'agit de titulariser environ 10 000 agents, d'en « nationaliser » plus de 9 000 — la nationalisation d'un établissement scolaire implique que l'Etat prenne en charge un certain nombre de dépenses de personnel qui étaient jusqu'alors assumées par les communes ou les départements — et d'en recruter 10 000 environ.

On constate donc un effort de remise en ordre très marqué puisque ce budget est le premier à contenir des mesures importantes en vue de la titularisation des auxiliaires. Le Gouvernement semble décidé à régler enfin ce problème dont on a suffisamment parlé pour qu'il soit utile de souligner aujourd'hui les dispositions proposées.

Dans le domaine des relations avec les collectivités locales, l'Etat, en créant 9 000 emplois afin de permettre des nationalisations d'établissements scolaires — 1 066 établissements seront nationalisés en 1976, contre un peu plus de 500 cette année — consent un effort exceptionnel. Le doublement du nombre des nationalisations d'un budget sur l'autre mérite donc aussi, je crois, d'être relevé.

Enfin, en ce qui concerne les conditions de fonctionnement des établissements, notons que le crédit-élève, c'est-à-dire la somme allouée par élève aux établissements pour le chauffage, l'éclairage et autres prestations, est calculé cette année sur des prévisions plus réalistes que l'an dernier. On avait, en effet, prévu un taux de progression des dépenses de 7 p. 100 pour 1975, alors que, pour 1976, les calculs ont été effectués à partir d'une prévision d'augmentation des dépenses de 11,9 p. 100. Il y a donc, là aussi, un effort de réalisme et de remise en ordre sensible.

Pour les transports scolaires, l'effort est très important au niveau des crédits puisque ceux-ci augmentent de 27,3 p. 100. Malheureusement, compte tenu de l'évolution des tarifs et de l'accroissement des effectifs transportés — 1 800 000 en 1976-1977 — cet effort sera assez peu sensible au niveau des parents. En effet, la part du financement prise en charge par l'Etat passant de 60 à 62 p. 100, la part qui reste à la charge des familles tombera en moyenne de 10 à 8 p. 100. Il est assez décourageant de constater que l'accroissement de 27,3 p. 100 de l'effort de l'Etat ne se traduira que par un allègement de 2 p. 100 de la charge des familles.

Il reste que la progression des crédits est continue en ce domaine. On souhaiterait qu'elle fût plus rapide, monsieur le ministre, mais le fait que vous ayez tenu à réaliser cet effort nous donne à penser que vous le poursuivrez d'année en année jusqu'à atteindre la gratuité des transports qui est, vous le savez, l'un de nos objectifs.

Effort également pour les bourses, non pas tant en ce qui concerne leurs taux — leur évolution sera à peu près parallèle à l'augmentation des tarifs de la pension et de la demi-pension — qu'en ce qui concerne les méthodes de gestion puisque, pour la première fois, les crédits de bourses que nous avons votés l'an dernier auront été consommés entièrement. C'est une nouveauté car, jusqu'à présent, assez paradoxalement, on demandait chaque année davantage de crédits pour les bourses, alors qu'au moment du vote des lois de règlement on constatait que les crédits ouverts n'avaient pas été dépensés.

Il y a donc là, incontestablement, une amélioration de la gestion qui répond à une demande que nous avons maintes fois exprimée.

Il faut également accroître d'année en année le crédit complémentaire accordé aux recteurs en matière de bourses, afin de corriger les imperfections du système actuel. Son pourcentage, qui est passé successivement de 8 à 10, puis à 12 p. 100, atteindra 15 p. 100 en 1976, ce qui permettra de mieux corriger encore les imperfections du système.

Ce système, monsieur le ministre, n'en reste pas moins fort mauvais, au point que je n'ai pas hésité à écrire dans mon rapport : « Allons-nous encore longtemps persévérer dans un système d'aide injuste quant à son principe, inefficace dans ses effets et aberrant quant à ses résultats. » J'ajoutais d'ailleurs que — et c'est le fond du problème — « ... plus les situations acquises sont nombreuses plus elles constituent un obstacle à toute réforme... »

L'effort entrepris en faveur de l'enseignement privé apparaît néanmoins peu significatif. Au demeurant, le ministère lui-même reconnaît certaines insuffisances en matière de crédits, notamment en ce qui concerne le forfait-externat. En effet, la commission éducation-enseignement privé a évalué à 66 p. 100 l'écart par rapport au terme de comparaison que constitue le coût de l'externe dans l'enseignement public. Or, le rattrapage en francs constants ne semble devoir être, en 1976, que de 5 p. 100. Il faudra donc attendre longtemps avant que l'écart soit comblé. Un pas sera accompli cette année, mais il n'aura pas une grande signification si l'on ne nous annonce pas de quoi il sera suivi.

En revanche, des économies, peut-être regrettables, ont été réalisées dans quelques secteurs.

Je pense notamment, monsieur le ministre, aux réductions prévues des crédits de l'OFRAITEM. Il s'ensuivra une contraction des émissions d'enseignement par la radio et la télévision, ce qui risque de nuire à certains enfants pour lesquels ces émissions constituent le seul moyen d'assurer une bonne scolarisation.

Je crois donc qu'on peut résumer à deux constatations le jugement porté sur le projet de budget de l'éducation en ce qui concerne les dépenses ordinaires : d'abord, il permet de poursuivre l'effort entrepris jusqu'à ce jour ; ensuite et surtout, il se traduit par un effort de remise en ordre très sensible, notamment sur le plan de la gestion des personnels et des relations avec

les collectivités locales. Il s'agissait là de deux de nos principales préoccupations et, de ce point de vue, nous avons donc quelques motifs d'être satisfaits.

Mais nous avons aussi des raisons de ne pas l'être, et je vais les rappeler en exposant les observations que la commission des finances a émises sur ce projet de budget.

D'année en année, le ministère de l'éducation — on le constate à la lecture de son budget de programme — est de mieux en mieux en mesure d'apprécier le coût de l'enseignement par élève.

La commission des finances — c'est sa première observation — vous demande, monsieur le ministre, d'indiquer le développement que vous entendez donner à cette recherche d'une définition des coûts, les enseignements que vous comptez en tirer, et surtout si vous serez en mesure, de ce fait, d'apprécier le coût des réformes que vous nous avez fait voter ou que vous envisagez de soumettre au Parlement. Il ne servirait à rien d'affiner les moyens dont nous disposons pour évaluer le coût de l'enseignement, si nous n'utilisons pas ces moyens au moment d'apprécier une réforme. En effet, une réforme a une valeur par son contenu, mais elle doit également être jugée en fonction de son coût.

La deuxième observation fait l'objet d'un amendement qui sera présenté lors de l'examen des articles, et je ne ferai que la rappeler au passage. Elle concerne les crédits prévisionnels pour le financement de mesures catégorielles éventuellement décidées en cours d'année. L'amendement qui viendra tout à l'heure en discussion tend à rappeler qu'avant de demander des crédits nouveaux, il faut peut-être d'abord utiliser ceux qui ont été accordés au titre de l'exercice précédent.

La troisième observation est probablement la plus importante. Chaque année, on nous demande, au moment de l'examen du budget de l'éducation, de nous prononcer sur des créations d'emplois. Or chaque année, lors de la présentation de la loi de finances rectificative, on nous demande de nouvelles créations d'emplois. J'entends bien que le collectif est précisément fait pour corriger les erreurs de tir du budget primitif : encore faut-il que cette correction ne soit pas trop importante et qu'elle ne remette pas en cause les évaluations initiales.

Nous n'avons cessé de protester contre le nombre de création d'emplois prévu dans les collectifs, nombre anormalement élevé au regard de celui qui était prévu dans la loi de finances initiale. Une amélioration était intervenue mais, cette année, catastrophe ! cet écart sera une fois de plus considérable : 71 p. 100, l'un des plus élevés depuis longtemps.

On pourrait dès lors se demander à quoi sert un projet de loi de finances qui comporte des erreurs de prévision telles qu'elles exigent d'être corrigées quelques mois plus tard, à concurrence de 71 p. 100.

Il est vrai que, cette année, la plupart des créations d'emplois qui figurent dans le projet de loi de finances rectificative correspondront moins à des recrutements — 10 000 sur 29 000 — qu'à des mesures de titularisation. Il ne s'agit donc pas d'une erreur de prévision, mais de la prise en considération d'une préoccupation d'ordre social que nous avons nous-mêmes exprimée.

Encore faudrait-il, monsieur le ministre, que nous soyons mieux informés de la suite que vous comptez donner à cet effort. Nous souhaiterions également que soient précisées les rubriques budgétaires sur lesquelles vous comptez prélever les crédits qui vous seront nécessaires, si vous entendez continuer, ce que nous souhaitons, cet effort de titularisation.

J'entends bien que les conversations en cours avec les syndicats ne vous permettent pas d'établir d'ores et déjà un plan précis. Mais vous comprendrez que, même si nous pouvons admettre pour cette année un écart de 71 p. 100 entre les prévisions de la loi de finances initiale et les propositions du collectif budgétaire, et même si vos propositions répondent à nos préoccupations, nous souhaitons être, pour 1976, mieux informés de vos intentions.

La commission a adopté une quatrième observation à laquelle elle a attaché une grande importance, malgré son caractère ponctuel. Elle a trait à la situation de certains agents de l'éducation nationale qui, par leur rôle et leur fonction, sont particulièrement à même de rentabiliser les dépenses d'équipement : je veux parler des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale — les I.D.E.N. On ne peut contester que les I.D.E.N., par les conseils qu'ils donnent et la coordination qu'ils assurent, permettent une meilleure utilisation des crédits de construction et d'entretien des bâtiments scolaires. Encore faudrait-il qu'ils disposent de moyens accrus et que leur situation personnelle fût revue dans le sens des revendications très fondées qu'ils ont présentées. La commission des finances partage le souci de cette catégorie particulière d'agents de l'éducation et souhaiterait, monsieur le ministre, que vous marquiez votre compréhension à leur égard en consentant un premier geste en leur faveur à l'occasion de la loi de finances pour 1976.

Cinquième observation : la commission des finances, tout en admettant le bien-fondé de l'augmentation de 41,6 p. 100 des crédits demandés en faveur des centres de formation d'apprentis, souhaiterait que M. le ministre précisât s'il s'agit d'une majoration exceptionnelle destinée à assurer le démarrage de ces centres, ou si elle est susceptible de se renouveler dans les lois de finances à venir.

La sixième observation a trait aux nationalisations. Je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, en vous disant que la commission s'est quelque peu inquiétée en constatant que le nombre de postes créés correspondait à une moyenne de huit emplois par établissement. La taille des établissements à nationaliser va certes diminuer, mais ce chiffre n'en a pas moins semblé à peine suffisant à la commission. Pour le moins, souhaiterions-nous savoir de façon plus précise comment vous l'avez calculé, et s'il vous paraît devoir répondre aux besoins réels pour cette année scolaire et la prochaine, puisque, en principe, les nationalisations seront achevées à la rentrée de 1977.

La septième observation concerne l'aide à l'enseignement privé et le problème particulier du forfait d'externat. La commission demande si l'effort en francs constants prévu par le projet de budget pour 1976 entre dans le cadre d'un calendrier que le ministre entend appliquer pour combler le retard accumulé au cours des dernières années, ou bien s'il s'agit d'une mesure prise au hasard des circonstances.

La huitième observation porte sur les transports scolaires. La commission aurait souhaité — mais il ne s'agit là, je le crains fort, que d'un vœu pieux — que l'évolution des crédits permit une diminution plus rapide de l'effort demandé aux parents. Or, malgré une progression de 27,3 p. 100 des crédits consacrés aux transports scolaires, la participation des parents passera seulement de 10 p. 100 à 8 p. 100. Pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, que nous parviendrons bientôt à cette gratuité totale des transports scolaires sans laquelle il n'y a pas de véritable gratuité de l'enseignement ?

Notre dernière observation concerne les bourses. La commission demande au ministre si la prudence observée par le comité des usagers en cette matière est de nature à retarder encore tout espoir de réforme.

Telles sont, mes chers collègues, les principales observations que la commission des finances a formulées sur le projet de budget pour 1976.

Parce que ce projet conforte une politique suivie depuis plusieurs années et se traduit par un effort de remise en ordre tout à fait remarquable, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a donné un avis favorable à son adoption, sous réserve de l'amendement qu'elle vous présentera. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Louis Mexandeau. Vous n'êtes pas difficile !

M. le président. La parole est à M. Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

M. Jacques Weinman, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, les crédits d'équipement inscrits dans le projet de budget du ministère de l'éducation pour 1976 s'élèvent à 3 088,2 millions de francs en autorisations de programme et à 2 804,5 millions de francs en crédits de paiement, ce qui marque une augmentation sensible par rapport aux crédits que nous avons votés en 1975, sans toutefois que la hausse des prix constatée sur les séries du bâtiment soit normalement compensée.

Il est bien entendu que ces crédits, pour la première fois, concernent seulement le ministère de l'éducation, ceux du secrétariat aux universités devant faire l'objet d'un examen distinct.

Les chiffres que j'ai cités doivent être replacés dans leur contexte. Ils font suite à l'immense effort accompli au cours de ces dernières années.

Qu'il me soit permis, à cet égard, de rappeler que, depuis 1965, le ministère de l'éducation nationale a construit 2 365 collèges d'enseignement secondaire, 422 collèges d'enseignement technique et 333 lycées, soit plus de 3 100 établissements nouveaux, compte non tenu des groupes scolaires destinés au premier degré.

Il est nécessaire de rappeler également que le collectif budgétaire adopté en septembre dernier dans le cadre du plan de soutien à l'économie a très sensiblement majoré les dotations d'équipement du secteur éducatif, plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement préscolaire.

Je considère donc ce budget comme très acceptable, étant donné les circonstances et compte tenu des efforts que je viens de rappeler.

J'exprime ma satisfaction de constater que M. le ministre de l'éducation a défendu les crédits d'équipement, alors même que ceux destinés au fonctionnement semblaient devoir absorber l'effort consenti par un budget en équilibre rigoureux.

La ventilation des crédits entre les différents secteurs exprime les choix faits par le ministre de l'éducation et les priorités retenues.

Le premier degré recevra 458 millions de francs, dont 208 millions pour l'enseignement préscolaire et 27 millions pour les classes de perfectionnement et d'adaptation. Trois cent cinquante classes nouvelles viendront s'ajouter au 14 300 existantes où seront scolarisés 197 500 élèves, soit 4,7 p. 100 des effectifs de l'enseignement élémentaire public. En 1975, le budget avait permis la construction de plus de 2 000 classes pour l'enseignement préscolaire. A l'effort prévu au projet de budget pour 1976, qui doit permettre le financement de 2 290 classes, il convient d'ajouter le crédit de 100 millions, ouvert au titre du plan de soutien à l'économie, qui permettra de réaliser 1 100 classes supplémentaires. C'est donc au total 3 390 classes qui seront construites. Cela démontre l'intérêt porté au développement de l'enseignement préscolaire et la volonté d'assurer l'égalité des chances dans les plus brefs délais.

Au cours des trois années 1973, 1974 et 1975, l'enseignement du premier degré a bénéficié de la livraison de 23 607 classes. Un tableau qui figure dans mon rapport écrit donne la répartition entre les différents enseignements.

Les constructions du second degré se verront attribuer 2 541,5 millions de francs, soit une augmentation de 121 millions par rapports à 1975, cette majoration s'accompagnant d'une augmentation plus forte des objectifs physiques. Ce décalage s'explique par l'effort considérable accompli en 1974 et 1975 visant à l'apurement complet des révisions concernant les hausses de prix à régler aux entreprises. Cet effort n'avait pu intervenir qu'en diminuant les crédits d'opérations programmées. Mais, en 1976, le ministère de l'éducation doit retrouver une situation normale.

Il faut noter que le ministère de l'éducation poursuivra l'effort entrepris les années écédentes en matière de sécurité ; cette action préventive bénéficiera d'un crédit de 140 millions de francs.

Le premier cycle, qui a été au cours de longues années la priorité des priorités, connaîtra, en raison de l'effort passé et de la stabilité des effectifs scolaires, une diminution de ses crédits de 123 millions de francs ; sa dotation tombera de 1 244 millions à 1 121 millions ; les objectifs seront de 88 100 places en 1976, contre 93 000 en 1975.

Le second cycle court recevra, quant à lui, une dotation de 756 millions de francs, contre 626,5 millions en 1975. Cette progression des crédits de 130 millions de francs exprime le souci du ministère de développer les enseignements techniques courts. Cette priorité, conforme à l'une des lignes directrices de la réforme du système éducatif et que les problèmes économiques actuels justifient pleinement, s'inscrit en outre dans le cadre de la politique gouvernementale visant à la revalorisation du travail manuel. Les crédits dégagés permettront la construction de quarante à cinquante C. E. T.

Le second cycle long bénéficiera d'une très légère augmentation de crédits. Toutefois, le nombre de places pouvant être financées ne sera que de 7 800, contre 11 600 en 1975. Là encore, le ministère met l'accent sur les enseignements techniques dont le coût d'équipement est notablement plus élevé, ce qui explique le recul du nombre de places.

L'enseignement spécial recevra 217 millions de francs contre 145 millions en 1975. Ce secteur avait été particulièrement mal traité l'an dernier, alors qu'il a reçu 88 000 élèves en 1974-1975. Les crédits prévus doivent permettre la création de 90 sections d'éducation spécialisée et de 600 places dans les écoles nationales de perfectionnement.

Les dotations de l'action sociale passeront de 118 500 000 francs en 1975, à 151 200 000 francs en 1976. Les aménagements sont plus coûteux pour satisfaire aux nouvelles normes de confort. Le nombre de places d'internat financées passerait à 6 700, contre 6 100 en 1975. La progression des transports scolaires, facteur de rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu familial, explique la stabilisation du nombre des places à réaliser.

En conclusion, le budget d'équipement du ministère permettra de poursuivre l'action déjà engagée en faveur de l'enseignement préscolaire et d'intensifier l'effort en faveur de l'enseignement technique court, ce dont on ne peut que se réjouir.

Un tableau qui figure dans mon rapport écrit retrace la ventilation des diverses catégories de constructions réalisées au cours des trois dernières années et qui ont permis de mettre à la disposition des élèves plus de 600 000 places. Il ne faut pas omettre, non plus, la mise en place de près de 6 000 classes mobiles et 320 ateliers.

L'importance de la dotation du budget des constructions scolaires doit être maintenue dans les années à venir afin de faire disparaître progressivement les 700 000 places — dont 60 000 sont particulièrement vétustes — offertes dans des locaux démontables. C'est avec satisfaction que j'ai constaté que l'achat des classes mobiles régressait chaque année. Sans doute des études plus poussées permettraient-elles de mieux cerner le problème des migrations et de réaliser ainsi des classes définitives.

L'an dernier, seulement quelque 800 classes mobiles ont été acquises. La commission des finances a accueilli cette diminution importante avec une satisfaction particulière.

La commission a présenté de nombreuses observations. Je ne reprendrai que les plus importantes.

La commission demande d'abord que d'importants crédits soient prévus pour les dépenses d'entretien. En effet, certains établissements relativement récents se dégradent très rapidement. La qualité de matériels tels que les stores et les articles de serrurerie se révèle être inférieure à ce qu'elle aurait dû être, ce qui nécessite des remplacements très coûteux.

Le financement de l'équipement scolaire du premier degré a particulièrement retenu l'attention de la commission. Depuis le décret du 31 décembre 1963, la participation de l'Etat à ce financement est forfaitaire. Or depuis cette date, aucune disposition nouvelle n'est intervenue. De ce fait, la participation des communes à la construction de ces établissements est extrêmement lourde. Certes, l'Etat y contribue également par l'intermédiaire des crédits de la loi Barangé. Mais, tous crédits confondus, sa participation est de l'ordre de 44 p. 100 pour des constructions préfabriquées qui souvent, d'ailleurs, ne sont pas moins onéreuses que des constructions traditionnelles réalisées sur place.

La commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption des crédits qui nous sont proposés. Elle vous demande toutefois, monsieur le ministre, de revoir les conditions de financement de l'équipement scolaire du premier degré à l'occasion du prochain budget. Dans bien des cas, en effet, les municipalités sont obligées de faire un effort financier, qui est au-dessus de leurs moyens lorsqu'il s'agit de construire un groupe scolaire de quatre ou huit classes. Nous espérons que vous voudrez bien examiner cette affaire avec beaucoup d'attention.

La commission des finances a déploré également la faiblesse des crédits destinés au financement des équipements académiques, même si elle en a compris les raisons. Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, quelles académies bénéficieraient, en 1976, de nouvelles constructions. Certaines sont favorisées, mais la dotation globale est insuffisante, compte tenu des réalisations qu'entraînera la création d'académies nouvelles, à Ajaccio par exemple.

La formation continue a aussi retenu notre attention, tout comme l'équipement sportif, dont la majorité des membres de la commission des finances estime depuis fort longtemps qu'il est insuffisant. Je ne m'étendrai pas à nouveau sur ce sujet, étant donné la brièveté du temps qui m'est accordé.

Sous réserve de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption, sans modification, des crédits du ministère de l'éducation, section Equipement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Louis Merandeau. Et voilà !

M. le président. La parole est à M. Sourdille, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget de 46,25 milliards de francs qui nous est présenté répond-il au dessein poursuivi par la V^e République d'assurer, par l'éducation et par la scolarisation secondaire de tous les jeunes, l'égalité des chances ?

Votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales veut souligner, du moins, l'effort fait dans cette voie.

Premier budget civil, premier budget de l'Etat si l'on y ajoute comme naguère les dépenses des universités, il représente 16,5 p. 100 du budget total, contre 15 p. 100 seulement l'an dernier.

Le budget de l'éducation croît ainsi de 19,5 p. 100 par rapport à 1975, alors que le budget général n'augmente que de 13 p. 100.

Pour plus des quatre cinquièmes il est consacré au personnel de l'éducation. Mais plus déterminants, pour souligner les axes privilégiés d'effort, se révèlent les taux d'augmentation des différents secteurs par rapport à l'an passé.

Se trouvent ainsi privilégiés : l'enseignement maternel, plus 25 p. 100 ; l'enseignement des C. E. S., plus 24 p. 100, et des C. E. T., plus 23 p. 100 ; l'apprentissage, plus 34,5 p. 100 et l'enseignement spécialisé pour handicapés, plus 24 p. 100.

Par contre, le budget en faveur de l'enseignement privé n'apparaît en augmentation que de 10 p. 100. Mais les bases de référence du principal poste — les augmentations de personnel — sont différentes et ne permettent donc pas une comparaison rigoureuse.

Parmi les mesures nouvelles, soulignons la création de près de 29 000 emplois, contre 14 000 dans le budget de 1975.

Toutefois, près de 10 000 de ces postes ont été annoncés dès la rentrée de septembre dernier, pour la résorption des auxiliaires.

Il s'agit de transformations favorables de 900 postes dans l'enseignement maternel, de 6 000 postes dans le primaire et de 3 000 postes de maîtres auxiliaires dans le secondaire.

A ces 10 000 postes, prenant désormais effet en année pleine, s'ajoutent 19 000 places tout à fait nouvelles dont 9 140 pour assurer les nationalisations de collèges et lycées, 1 250 pour entamer la création de conseillers d'éducation stagiaires et 1 332 pour renforcer l'administration centrale et ses services extérieurs.

Sont présentées comme des économies la diminution des recrutements de 1 000 capésiens, de 1 200 ipésiens, et la diminution du nombre de jeunes entrant avant le baccalauréat dans les écoles normales.

Les équipements sont incontestablement le secteur qui serait le moins bien doté, puisque les autorisations de programme — avec plus de trois milliards — n'augmentent que de 3,6 p. 100 en francs courants. Notons toutefois que le plan de soutien, qui verra ses effets en 1976, augmente de 20 p. 100 les constructions de presque tous les secteurs — sauf les classes primaires — et de 50 p. 100 celles des classes maternelles.

Enfin, les crédits de paiement augmenteront, eux, de 10 p. 100 pour rattraper le retard de paiement des entreprises.

A cette analyse succincte votre commission désire ajouter treize remarques.

Premièrement, l'éducation absorbe la moitié des créations d'emplois de la fonction publique.

Deuxièmement, la stagnation des effectifs d'élèves est générale, sauf dans l'enseignement maternel, où 60 000 inscrits supplémentaires constituent désormais un taux de croisière, et sauf également dans les C.E.T. où l'augmentation de la demande est masquée par ce que l'on appelle pudiquement l'« évaporation » des élèves, c'est-à-dire l'interruption des études dès la fin de l'obligation scolaire, ou même avant, sans attendre l'obtention d'un C.A.P. — cet échec atteignant 50 p. 100 des effectifs dans certaines sections.

Ces deux premières remarques laissent à penser que les constructions peuvent prendre désormais un rythme moins explosif à condition d'être sérieusement réorientées, notamment dans l'enseignement technique où n'ont été réalisées cette année que 18 000 places contre les 22 000 prévues. L'effet conjugué du budget pour 1976 et du plan de soutien devrait marquer une amélioration.

Troisièmement, les crédits d'entretien, réservés au second degré, paraissent encore faibles et l'on signale la dégradation de nombreux bâtiments, notamment industrialisés. De même, les classes vétustes étaient encore au nombre de 62 000 en 1974 et ne sont résorbées que lentement. La commission demande une enquête sur le coût d'entretien et de gestion des locaux industrialisés par rapport aux constructions traditionnelles.

Quatrièmement, la sécurité n'obtient, comme l'an dernier, que 140 millions de francs et nous tenons à répéter que l'on ne peut attendre un nouvel accident majeur pour prendre toutes les précautions désirables.

Cinquièmement, la politique en faveur des établissements de taille moyenne porte ses fruits et s'oriente vers une majorité de C.E.S. 600 et 900, bien adaptés dans les zones de forte densité.

En revanche, votre commission, dans un souci très affirmé d'aménagement du territoire rural, demande l'étude d'établissements de 200 à 250 élèves nécessitant sans doute des solutions originales dont il faudra prévoir les moyens : professeurs itinérants pour certaines disciplines, renforcement de l'enseignement audio-visuel, etc.

Sixièmement, au sujet des maternelles, il reste deux préoccupations : d'une part, les maternelles rurales, qui commencent à prendre corps lentement — dix à trente par département — et, d'autre part, l'importance des effectifs des classes ; 50 p. 100 de ces classes comptent encore plus de trente-six élèves et il faut bien reconnaître qu'à cinq ans, pour les « grands », l'absentéisme est faible.

Septièmement, l'encadrement s'améliore lentement, notamment dans les classes maternelles et primaires, en raison de la stagnation des effectifs, laquelle traduit la baisse de la natalité. Mais cent emplois nouveaux seulement ont été créés dans le budget en face des 2 300 classes maternelles ayant plus de quarante-cinq

inscrits. Cela représente, monsieur le ministre, une anomalie explosive signalée notamment par le syndicat national des instituteurs.

Cependant, la notion d'« encadrement moyen », qui est en lente amélioration, ne correspond pas dans l'enseignement secondaire à la réalité des classes. L'existence de plusieurs professeurs enseignant des matières différentes abaisse artificiellement les taux, alors que les classes sont encore souvent très peuplées. Pourtant, une relation étroite existe entre le niveau et la qualité de l'encadrement, d'une part, et le taux de redoublement des élèves, d'autre part. Un effort résolu est donc nécessaire au niveau des C.E.T., des classes de troisième et de tout le cycle long.

Huitièmement, le tiers temps pédagogique dans le premier degré est loin d'atteindre son plein effet et demande un effort d'investissement et de formation. Saluons les premières expériences d'atelier d'initiation au travail manuel dans ces établissements. Mais pourquoi, monsieur le ministre, les réserver aux établissements neufs ?

Neuvièmement, le 10 p. 100 d'horaires libres dans le secondaire n'est pas unanimement apprécié. Un certain conformisme y règne, que ne masquent pas, heureusement, quelques utilisations que l'on pourrait qualifier de « folkloriques ».

Dixièmement, l'orientation scolaire apparaît bien comme essentielle aux yeux des parents.

Les centres d'information et d'orientation existent désormais dans chacun des 338 districts scolaires, mais ils souffrent de difficultés de personnel — un orienteur pour mille élèves — alors que les consultations externes se multiplient.

Les procédures d'orientation apparaissent souvent trop superficielles, et l'on va sans doute vers de graves mécomptes.

Onzièmement, la commission apprécie l'effort d'éducation fait en faveur des enfants d'immigrés. Actuellement, 700 000 élèves étrangers sont inscrits dans le primaire et le secondaire. Sans vouloir une intégration forcée de ces enfants, il est probable qu'une grande partie d'entre eux resteront dans ce pays dont la natalité décroît. C'est une raison de plus pour insister sur le devoir absolu de les éduquer « en milieu français » sans chercher cependant à briser leurs liens nationaux.

Or les classes d'initiation, où l'on est parfois obligé de les accueillir de façon transitoire, ne comptent que 8 400 places pour 700 000 enfants d'immigrés.

Plus importante apparaît ici la notion de pédagogie de soutien pour laquelle 250 postes d'instituteur seront créés en 1976.

Un motif de satisfaction également : ces enfants d'immigrés représentent 4 p. 100 des effectifs du secondaire, contre 1 p. 100 seulement en 1950. Cet effort authentique de promotion n'est cependant pas parfait ; c'est le moins qu'on puisse dire publiquement.

Douzièmement, la formation continue est un terrain privilégié pour les membres du corps enseignant. Un million trois cent mille personnes sont ainsi passées en 1975 dans les mains de l'éducation nationale qui a reçu 7,5 p. 100 de l'important budget versé par les entreprises à cet effet. La commission a reconnu que la participation du personnel enseignant était essentielle à cette formation seconde, mais qu'il importait, pour le succès même de l'opération, qu'aucun « impérialisme » du système scolaire lui-même ne s'y instaure. Il y faut probablement des méthodes originales et des yeux neufs.

Treizièmement, l'enseignement spécialisé des enfants handicapés est devenu un droit inscrit dans la loi nouvelle sur les handicapés. Les capacités d'accueil devront donc être très rapidement augmentées puisque l'on cite le chiffre de 850 000 enfants handicapés, dont 523 000 ayant un quotient intellectuel compris entre 0,75 et 0,50 relèvent de l'éducation nationale. Or un peu plus de la moitié seulement y est actuellement accueillie.

En fait, le chiffre total mérite discussion car beaucoup de retards scolaires relèvent d'une pédagogie de soutien et ne doivent pas être taxés indûment de retards mentaux.

Quoi qu'il en soit, il convient de régler totalement le problème des handicaps sensoriels ou moteurs isolés sans retard mental vrai et de mettre au point un plan pluriannuel d'écoles nationales de perfectionnement, en en diminuant la taille comme on l'a fait pour les sections spécialisées primaires, de façon à éviter l'internat dans la mesure du possible.

Restent, monsieur le ministre, quatre dossiers en suspens : la politique du personnel ; la répartition des charges entre Etat et collectivités locales ; les bourses scolaires ; la gratuité scolaire.

La politique du personnel commence par la politique de recrutement et son ralentissement :

La résorption de l'auxiliarat, désormais acquise à terme, n'est pas préoccupante dans le primaire puisque, dès 1978, la totalité des nouveaux instituteurs passera par l'école normale.

Par contre, dans le secondaire, la diminution des postes aux C. A. P. E. S. et à l'agrégation inquiète à juste titre les étu-

dants. La voie du concours reste-t-elle bien la voie normale d'accès à l'enseignement ? Quelle formation sera exigée des titularisés ?

Compte tenu de la jeunesse des corps d'agrégés et de capésiens — dont 71 p. 100 ont moins de quarante ans — comment assurer des débouchés aux futures promotions d'étudiants ?

Dans ce domaine, comme dans celui des échecs scolaires, un développement de la pédagogie de soutien des élèves et de formation continue des professeurs devrait pouvoir lever bien des difficultés.

Quadruplé en dix-huit ans, le nombre des enseignants du secondaire n'est certes pas à son plein effectif ; mais il représente déjà pour la nation une charge et un potentiel incomplètement mis en valeur.

Les horaires exposés dans un tableau de l'O. C. D. E. rendent mal compte des réalités respectives dans les nations développées. Il y a là un sujet d'étude sereine à conduire honnêtement et sans exploitation démagogique. Il n'est qu'une petite partie des problèmes de la fonction enseignante ; mais il faut résoudre ces problèmes pour dissiper le malaise dont souffrent les enseignants et mettre un terme à la baisse de considération de l'opinion publique à leur égard.

Le second dossier en suspens concerne la répartition des charges d'éducation entre l'Etat et les collectivités locales. Certes, les nationalisations de collèges seront toutes effectives avant la rentrée de 1977, c'est-à-dire avant le terme de l'engagement de législation que nous avons pris. Mais le nombre de postes administratifs ou de services correspondants semble insuffisant et surtout mal modulé. La participation de l'Etat aux constructions est de moins de 45 p. 100 dans le primaire, où le forfait — répétons-le chaque année — n'a pas été relevé depuis 1963. Il existe donc bien des transferts de charges dans les deux sens ; mais on aimerait y voir plus clair pour répondre à certaines accusations injustifiées.

Le troisième dossier en suspens concerne les bourses. Des statistiques trahissent ça et là, qui montrent un léger avantage en faveur des professions agricoles et des ouvriers. Mais faudrait-il encore préciser que cela correspond bien souvent à des charges réelles, comme la nécessité d'internat pour beaucoup d'enfants d'agriculteurs, ou à une politique délibérément compensatoire. Quarante pour cent de boursiers constitue un pourcentage important, mais qui n'évite pas le saupoudrage.

Il demeure que, assis sur les déclarations fiscales, le système des bourses en recueille toutes les contestations. Pour atténuer les cas les plus anormaux, il convient d'augmenter encore nettement le contingent laissé à l'appréciation des recteurs, des inspecteurs d'académie, voire des chefs d'établissement. Quelques abus locaux redoutés ne doivent pas empêcher de lutter contre de nombreuses injustices actuelles.

Enfin, les situations des familles peuvent se détériorer brusquement en cette période de difficultés économiques. Un contingent devrait donc être préservé pour faire face aux cas urgents en cours d'année.

Reste le dernier et difficile dossier de la gratuité scolaire. A la gratuité des manuels, engagement de législation — qu'il faut tenir ou dire pourquoi on ne le tiendrait pas — s'ajoute le prix des repas, des transports.

On informerait mal si l'on oubliait de souligner les sommes très importantes versées par l'Etat, pour les cantines — 600 millions de francs — pour les internats et les demi-pensions.

Mais, c'est dans le domaine des transports scolaires que les sommes deviennent considérables : 1 237 millions de francs de participation de l'Etat, car près de 18 p. 100 des élèves sont transportés.

La part de l'Etat y atteindra 65 p. 100 du coût total cette année ; mais il faut féliciter et encourager les conseils généraux et collectivités qui comblent totalement la différence et peut-être ne pas féliciter les six conseils généraux qui n'y participent pas, sous bénéfice d'inventaire.

Au terme de son examen, la commission, sous réserve de ces remarques, propose à l'Assemblée d'approuver ce budget.

Mais l'interrogation fondamentale de notre enseignement est-elle encore principalement d'ordre budgétaire ? Certes, il appartient au Parlement de voter les moyens, de définir les grandes orientations, de contrôler la mise en œuvre et les résultats. Mais il appartient aux enseignants eux-mêmes de faire l'école d'aujourd'hui et de demain.

Il vous appartient, monsieur le ministre, de nous éclairer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier très sincèrement MM. Jacques Weinman, Mario Bénard et Jacques

Sourdille des rapports remarquablement clairs, précis et mesurés qu'ils ont présentés. Ces rapports facilitent ma tâche ou du moins l'abrégent. Grâce à eux, je pourrai aller plus vite dans l'analyse du projet de budget que je soumetts à votre approbation.

Au reste, il est essentiel que, sur les points qui peuvent vous paraître encore obscurs ou contestables, vous ayez tout le temps nécessaire pour vous exprimer. Je ferai de mon mieux, quant à moi, pour répondre en fin de débat à vos interrogations et à vos observations. Mme le secrétaire d'Etat, pour sa part, répondra aux questions ayant trait au secteur particulier de l'école maternelle.

Mon exposé sera donc bref. Je me propose simplement de définir à grands traits les orientations majeures de mon budget, celles qui ont fait l'objet de choix, en les inscrivant dans leur contexte, sans oublier que, quand il s'agit d'éducation, ce mot de contexte couvre à la fois le présent et l'avenir.

La première et la plus évidente caractéristique de ce projet est qu'il se situe chronologiquement entre la loi de réforme du 11 juillet dernier et ses premières applications qui interviendront à la rentrée de 1977. Cette situation particulière pourrait faire apparaître l'année 1976 comme une année de consolidation, voire d'attente. Et il est vrai que, dans une certaine mesure, elle le sera. Pourtant, je voudrais insister sur le caractère dynamique du budget que je vous présente : il prépare et préfigure l'innovation ; il prolonge, mais dans la mesure où prolongation est synonyme de confirmation et de développement.

En fait, notre système d'éducation continue à évoluer, à progresser, à la fois dans le sens d'une plus grande justice scolaire et dans celui d'une adaptation toujours améliorée aux exigences de la société de notre temps. Il s'agit d'assurer aux jeunes la formation la plus équilibrée possible, en associant l'indispensable référence au passé, sans laquelle il n'y a pas de culture, et une plus grande ouverture sur le monde d'aujourd'hui.

Il s'agit encore de maintenir une réelle neutralité sur les plans philosophique, politique et religieux, sans abandonner une véritable éducation morale.

Il s'agit enfin de faciliter une orientation réaliste de nos élèves dans la perspective de leur nécessaire entrée dans la vie active à terme plus ou moins lointain, en tenant compte des ambitions légitimes et des aptitudes particulières de chacun.

Si l'on examine de plus près ce projet de budget, on remarque d'abord un fait que résument deux chiffres. Alors que le budget de l'Etat dans son ensemble progresse de 13 p. 100, celui de l'éducation augmente de 19,5 p. 100. Parallèlement, la part du budget de l'éducation dans le total des dépenses publiques passe de 14,8 p. 100 en 1975 à 15,6 p. 100 en 1976. A eux seuls, ces chiffres indiquent la volonté du Gouvernement de maintenir et de renforcer la priorité que l'Etat accorde depuis de nombreuses années au secteur éducatif. Toutes les opérations de minimisation de cet effort, que certains tentent d'entreprendre auprès de l'opinion publique avec des raisonnements parfois acrobatiques, ne peuvent rien contre ces chiffres.

Au moment où la France connaît — comme d'ailleurs tous les pays industrialisés, à l'Est comme à l'Ouest — un fléchissement inquiétant de son taux de natalité, notre pays comprend, au plus profond de sa conscience collective, que sa jeunesse est son capital le plus précieux.

L'avenir est incertain, dangereux peut-être. Nous ne parviendrons à gérer l'imprévisible, selon le beau mot du Président de la République, que si les millions de jeunes qui sont, parmi nous, la France de demain, disposent d'une formation intellectuelle, culturelle et morale à la hauteur de leurs responsabilités futures.

Pour prendre une comparaison maritime, la robustesse de l'étrave conditionne celle du bâtiment tout entier. On comprend ainsi pourquoi c'est à affaiblir cette étrave que certains s'acharnent avec tant d'insistance, mais, je dois le dire, avec si peu de succès.

Le Gouvernement a donc décidé de ne pas réaliser d'économies, mêmes relatives, sur nos dépenses d'éducation bien que le tassement des effectifs scolaires s'inscrive dans nos statistiques. Il est décidé, à l'inverse, et j'espère que vous l'approuverez, à transférer sur le plan de l'amélioration qualitative les moyens qui ne sont plus nécessaires pour le développement quantitatif de notre système d'enseignement.

Après avoir indiqué cette priorité générale, je me permettrai, à présent, d'appeler votre attention sur les grands axes de ce projet de budget.

Comme on l'a souligné tout à l'heure, l'aspect le plus frappant de ce budget est effectivement constitué par l'ampleur des créations ou des confirmations de postes : 29 000, qui représentent plus de la moitié de toutes les créations d'emplois dans la fonction publique et plus du double des 14 000 postes prévus au budget initial de 1975.

En fait, cet effort n'est que la conséquence d'une triple ambition : titulariser, d'abord, un nombre très important d'auxiliaires ; achever rapidement, ensuite, la nationalisation ou l'étatisation des établissements secondaires ; renforcer, enfin, les capacités d'encadrement et d'accueil de notre système éducatif. J'aborderai rapidement chacun de ces trois points.

Cette triple priorité ne nous a pas fait oublier ces nécessités permanentes que sont la poursuite de l'effort d'équipement, d'une part — que M. Weinman a bien voulu reconnaître — et les interventions de l'Etat en faveur des familles, d'autre part, qui ont été soulignées par M. Sourdilhe. Sur ce plan aussi, je montrerai que tout en tenant compte des inevitables contraintes budgétaires nous poursuivons énergiquement l'effort indispensable.

Le problème de la résorption de l'auxiliariat se pose, vous le savez, depuis de nombreuses années. Vous savez aussi que, dès mon entrée en fonction, je me suis attaché, avec l'appui de M. le Premier ministre, à le résoudre totalement.

C'est ainsi qu'au mois de décembre de l'année dernière, j'ai pu mettre en place, en accord avec les personnels intéressés, des dispositions qui apporteront d'ici à 1980 une solution définitive au problème des instituteurs remplaçants ; le budget pour 1976 comporte, à ce titre, la prise en charge de la titularisation de 6 000 instituteurs à compter du 1^{er} janvier et du 15 septembre 1975.

Dans le second degré, une première étape est d'ores et déjà franchie pour une résorption similaire de l'auxiliariat, puisque les mesures prises à ce jour — dont certaines sont si récentes qu'elles n'ont pu encore être prises en compte dans la présentation budgétaire — permettront la titularisation de près de 10 000 auxiliaires au cours de la présente année scolaire.

Le budget qui vous est présenté mentionne à ce titre la création de 3 000 postes d'adjoints d'enseignement, destinés à titulariser des auxiliaires dotés de la licence ou de son équivalence. Un décret récent vient par ailleurs de permettre l'accès au corps des professeurs d'enseignement général des collèges d'enseignants exerçant dans les lycées et les collèges, parmi lesquels, bien sûr, des maîtres auxiliaires. Je dis : parmi lesquels, car cette politique de titularisation s'accompagne en effet d'une politique de promotion. D'autres décrets, qui viennent également d'être signés, permettent l'accès au corps des certifiés d'enseignants titularisés possédant la licence et l'intégration dans le corps des professeurs d'enseignement général des collèges de maîtres de classes de transition et de classes pratiques.

Une autre ligne de force importante de mon projet de budget comporte l'accélération considérable du processus de nationalisation ou d'étatisation des établissements secondaires encore placés sous régime municipal, mesure prise dans l'intérêt évident des communes qui bénéficieront ainsi très prochainement d'une égalité réelle devant les dépenses d'enseignement.

En 1976, ce programme de nationalisations intéressera 1 125 établissements, soit plus du double de ce qui a été réalisé cette année ; son achèvement est prévu pour l'année 1977.

C'est un effort considérable de l'Etat en faveur des communes, en avance notable sur les plans antérieurs et qui justifie, bien sûr, la création de plus de 9 000 emplois de personnels administratifs et de service qui vous sont demandés à ce titre, auxquels s'ajouteront les 1 700 emplois d'agents d'internat rémunérés sur le budget des établissements.

M. Jack Ralite. Payés par les familles !

M. le ministre de l'éducation. Vous avez vraisemblablement mal lu les textes relatifs à ces créations d'emplois.

M. Jack Ralite. Nous les lirons ensemble tout à l'heure.

M. le ministre de l'éducation. Bien entendu !

J'en arrive maintenant au troisième aspect de notre politique de créations de postes. Je veux parler des 10 734 emplois — incluant 1 000 postes déjà créés au collectif pour la rentrée de 1975 — qui serviront, d'une part, à faire face à l'augmentation des effectifs attendus à la rentrée prochaine, d'autre part, à renforcer par des actions spécifiques l'efficacité de notre enseignement.

Je précise à ce sujet que, sur les 99 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 1976, près de 78 000 relèveront de l'enseignement préélémentaire et se situeront par conséquent en dehors du cycle de scolarité obligatoire. A cet accroissement répondront 1 800 emplois, auxquels s'ajouteront les transferts opérés à partir des écoles élémentaires, puisque celles-ci perdront, du fait de la démographie, 35 000 élèves. C'est une évolution dont il faudra nous préoccuper à court terme.

Ce développement de l'école maternelle est donc l'effet d'une politique volontariste du Gouvernement, affichée, vous le savez, dans la loi du 11 juillet 1975, et qui vise à égaliser les chances

de tous les enfants devant l'école, et par conséquent devant la vie, quels que soient leur milieu socio-culturel d'origine et le lieu de résidence de leur famille.

Au niveau du second degré, la prolongation de la scolarité continue à s'étendre entre seize et dix-huit-dix-neuf ans. Les créations de postes réalisées pour maintenir l'emploi des maîtres auxiliaires, d'une part, et les 3 450 postes supplémentaires prévus au budget, d'autre part, y répondront largement et permettront ainsi une amélioration du rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres, en particulier, bien sûr, par la suppression des classes dont les effectifs sont les plus lourds.

Mon souci de ne pas être trop long me conduit à ne pas donner la liste détaillée des emplois dont mon budget prévoit la création au titre de l'amélioration de l'action pédagogique. Mais les choix qui vous sont présentés sont révélateurs.

Je ne reviendrai pas sur l'abaissement progressif des effectifs des classes les plus chargées, qui est une des constantes de la politique éducative de ce pays. Je conviens de noter cependant que cette évolution s'est accélérée depuis deux ans.

Vous constaterez également que j'attache une très grande importance au développement de l'enseignement technique court et de l'enseignement spécialisé. Leurs effectifs croîtront en effet de façon sensible et significative : plus de 21 000 élèves pour le premier et plus de 16 500 pour le second. L'accroissement correspondant des moyens figure au projet du budget.

Il est également prévu d'améliorer encore les procédures d'orientation. J'ai conscience qu'elles sont encore imparfaites. C'est pourquoi nous doublerons les centres d'information et d'orientation, les procédures étant, dans le même temps, améliorées.

Nous avons également envisagé un effort important pour améliorer les conditions de scolarisation des enfants immigrés, pour renforcer les divers corps d'inspection et pour accroître, enfin, les moyens en personnels de la formation continue.

Le développement des centres de documentation dans les collèges et les lycées facilitera par ailleurs le travail personnel des professeurs et des élèves.

Quant aux équipements scolaires, nous avons l'intention, je le répète, de les maintenir à un niveau élevé.

Je dis bien : maintenir. Un énorme effort, que rappelait tout à l'heure un des rapporteurs, a été accompli par notre pays dans ce domaine au cours des dix dernières années, effort qui a permis d'accompagner, dans des conditions d'efficacité remarquables, l'accroissement sans précédent de la population scolaire.

Je rappelle que le nombre des collèges et des lycées construits pendant cette période est supérieur à trois mille. Bien sûr, il ne peut être envisagé, maintenant que la croissance des effectifs est devenue très modérée, de continuer à construire au même rythme, voire à un rythme uniformément accéléré.

Cela dit, la nécessité de constructions nouvelles est évidente, aussi bien pour renouveler progressivement la partie du parc devenue vétuste, que pour satisfaire aux demandes nouvelles liées aux déplacements de population et à l'amélioration de notre système éducatif.

C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser la construction de 2 290 classes maternelles, de 2 850 classes élémentaires et de 125 000 places destinées au second degré.

Il est important de noter à ce sujet que les effets du plan de soutien à l'économie lancé il y a deux mois vont venir s'ajouter aux réalisations prévues au budget pour 1976.

En définitive, ce sont près de 350 000 places nouvelles qui seront ainsi créées, alors que nous aurons en 1975, je le répète, moins de 100 000 élèves nouveaux. Ces chiffres se passent de commentaires.

J'aborderai enfin, et ce sera mon dernier point, le chapitre des interventions de l'Etat en faveur des familles. Ces interventions s'exercent comme les années précédentes dans quatre directions : les manuels, les transports scolaires, les bourses et l'aide à l'enseignement privé.

En ce qui concerne les manuels, je vous propose pour 1976 la reconduction des dispositions qui ont été appliquées à la dernière rentrée, étendant aux élèves de la classe de quatrième l'aide permanente de l'Etat pour la constitution progressive de stocks de livres dans les établissements.

Dans le domaine des transports scolaires, l'aide de l'Etat — on le rappelait tout à l'heure — est également considérable puisqu'elle portera en 1976 sur plus de 720 millions de francs.

Certes, la hausse des tarifs de transport, liée en partie d'ailleurs à une sécurité croissante des élèves transportés, mais aussi à la hausse du coût de l'énergie, ne permet pas d'accroître cette année autant que je l'aurais souhaité le taux de participation de l'Etat à la dépense totale.

Les crédits inscrits en 1976 devraient élever ce taux à 65 p. 100 pour la campagne 1976-1977. Qu'on me permette seulement de rappeler qu'il était de 55 p. 100 en 1973-1974. Cette progression,

accompagnée de l'effort des collectivités départementales et locales, permet de réduire sensiblement la charge financière des familles; d'ores et déjà, elle a été supprimée totalement dans près de vingt départements.

Au titre des bourses, le montant total du crédit inscrit au projet de budget pour 1976 dépasse un milliard et demi de francs. L'accroissement de la part de bourses sera ainsi égal à l'augmentation escomptée du prix de pension dans les établissements. Les parts de bourses destinées à apporter une aide spécifique de l'Etat aux élèves de l'enseignement technique industriel seront par ailleurs augmentées.

Enfin, à la demande du groupe d'études constitué par des parlementaires sur le problème des bourses, et à la demande du comité des usagers, présidé par M. Bernard-Reymond, 15 p. 100 du montant des crédits de bourses sera laissé à la disposition des autorités régionales et locales pour des aides éventuellement « hors barème ».

D'autres mesures également suggérées par ces deux instances, sont à l'étude afin de mieux adapter la répartition des bourses aux besoins et de simplifier les procédures.

Je ne pense pas qu'on puisse taxer de modestie excessive, comme on l'a dit tout à l'heure, les propositions du comité des usagers, mais il est cependant certain que nous devons aborder, après une phase d'améliorations, une phase de transformations plus importantes, dans les prochaines années, du critère de répartition des bourses.

Enfin, à propos de l'enseignement privé, je dirai simplement que je suis soucieux de remplir fidèlement les engagements que l'Etat a pris à son égard par un ensemble de dispositions législatives et en particulier de mettre en œuvre les dispositions prévues par la loi du 31 décembre 1959.

Conformément à l'arrêté rendu récemment par le Conseil d'Etat, un rattrapage progressif de la participation de l'Etat au forfait d'externat est actuellement à l'étude en liaison avec les organismes et les services concernés. Le projet de budget pour 1976 vous propose un premier pas dans le sens de ce rattrapage.

Avant de conclure, je voudrais insister encore sur le rapport qui unit ce projet de budget à la loi du 11 juillet dernier et à sa prochaine mise en œuvre.

Si nous accélérons le rythme de rationalisation des établissements secondaires et de désorption de l'auxiliarat, c'est qu'il faut, pour construire solidement, des bases saines et un sol égal.

Si nous privilégions l'enseignement préscolaire, les enseignements techniques et les procédures d'orientation, c'est que ces priorités s'inscrivent dans la perspective de la réforme qui vise à donner à tous de meilleures chances de promotion personnelle et professionnelle.

De même, la transformation de 5 000 emplois d'instituteurs spécialisés de classes pratiques et de classes de transition en postes de professeurs d'enseignement général de collège, qui figure au projet de loi de finances rectificative, correspond au début de la mise en place du tronc commun dans les collèges.

Il n'est pas moins significatif qu'une part importante des crédits dégagés par le plan de soutien ait été consacrée à la création d'ateliers dans ces collèges, prélude, là encore, à un développement des activités manuelles et techniques dont on ne peut, je crois, contester la valeur formatrice, et qui est aussi un des points forts de la réforme du système éducatif.

Mesdames, messieurs les députés, jamais peut-être la tâche des éducateurs n'a été plus lourde qu'aujourd'hui; jamais elle n'a été plus nécessaire.

Nous vivons une époque troublée, marquée pour beaucoup par un ébranlement des certitudes et une mutation des valeurs.

Tout se passe comme si l'évolution récente de notre société avait provoqué chez les adultes les plus impressionnables tout au moins, une sorte de panique métaphysique et morale.

Or, lorsque les adultes doutent d'eux-mêmes, lorsqu'ils en viennent à se demander où est le bien et où est le mal, il est inévitable que les enfants et les jeunes en ressentent dramatiquement les conséquences.

M. Pierre Buron. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Il nous appartient de les armer de cette maîtrise que donne toujours l'intelligence, génératrice de courage; de les rassurer aussi sur la solidité, la valeur humaine, la justice de nos institutions, que ceux qui veulent les détruire s'emploient à dénigrer trop souvent dans l'esprit des jeunes avec un manque total d'objectivité.

Telle est, à mes yeux, la plus haute mission de mon ministère. Nous ne la réaliserons pas par l'endoctrinement ou par la contrainte. Nous ne la réaliserons pas non plus par le laxisme ou l'abandon. (Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Il serait naïf de vouloir protéger les jeunes contre le monde extérieur en essayant de fortifier des murailles qui sont tombées depuis longtemps. Mais nous ne manquerions pas moins à notre devoir si nous acceptions de livrer de jeunes consciences aux propagandes unilatérales et aux publicités avilissantes.

En disant cela, j'ai d'ailleurs conscience d'être soutenu par l'immense majorité des parents d'élèves.

M. Guy Guerneur. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation. Je suis sûr également de pouvoir compter, dans l'accomplissement de cette tâche, sur l'immense majorité de nos maîtres. Parce qu'il n'y a d'éducation que par l'exemple, ils savent que c'est leur compétence et leur conscience morale et professionnelle qui constituent pour nos élèves la plus quotidienne et la plus irremplaçable des leçons.

M. Pierre Buron. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. C'est dans cette conviction et avec le sentiment de répondre aux exigences les plus profondes de notre pays que je vous demande de voter le budget que je vous propose. Si vous m'accordez les moyens de faire vivre notre système d'éducation tout en l'orientant déjà en direction des améliorations prochaines, nous pourrions ensemble faire des jeunes de ce pays des citoyens conscients, membres à part entière de la société de responsabilité et de liberté voulue et choisie par la majorité des Français. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Je voudrais d'abord m'associer aux rappels au règlement qui ont été formulés tout à l'heure car, avec mes amis de l'opposition, je trouve étrange le « télescope » des activités de notre assemblée.

Monsieur le président, vous dénonciez récemment la dégradation de la procédure budgétaire. « Changer d'affiche », disiez-vous. Très bien ! Encore faudrait-il que, sous prétexte de réforme et de renouvellement du répertoire, des compagnies ou des troupes « pirates » ne viennent pas concurrencer la représentation principale donnée dans cet hémicycle, jusqu'à accaparer l'attention. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

En écoutant tout à l'heure les exposés des différents rapporteurs, puis le vôtre, monsieur le ministre, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un sentiment de déjà vu, de déjà lu, de déjà entendu.

M. Pierre Buron. Il a des yeux pour voir et il ne voit pas.

M. Louis Mexandeau. Ce débat budgétaire — c'est peut-être une des raisons de la désaffection que l'on peut regretter aujourd'hui — risque fort de ressembler à celui de l'an dernier.

Nos débats ne changeront rien au montant et à la répartition des crédits distribués et, à quelques voix près, le résultat du vote pourrait déjà être proclamé. On peut même prévoir, monsieur le ministre, qu'une fois de plus, vous ne manquerez pas de dénoncer dans vos réponses l'esprit de dénigrement systématique dont fait preuve l'opposition. Car enfin, direz-vous, nous sommes en période de récession, d'austérité, de pénurie; le budget de l'éducation progresse de 19,6 p. 100 alors que l'augmentation du budget général de la nation n'est que de 13 p. 100: de quoi nous plaindrions-nous donc ?

Tout simplement de ce que les chiffres annoncés sont trompeurs. On pourrait déjà le subodorer rien qu'à considérer, ce qui n'est pas nouveau, l'inertie croissante de ce budget. Les mesures acquises — l'augmentation des rémunérations du personnel et l'extension en année pleine des mesures inscrites au budget de 1975 — représentent à elles seules plus de 83 p. 100 de l'augmentation totale des crédits de l'éducation.

En d'autres termes, sans inflation, si les prix et les salaires étaient restés stables — hypothèse qui ne s'est pas vérifiée — nous aurions une augmentation de 965 millions de francs, c'est-à-dire de 2,5 p. 100 seulement et non de 19 p. 100 comme on le prétend.

Ce budget, comme celui de l'an dernier, est donc un budget de pénurie. Pour masquer cette réalité, vous vous êtes livré à une série d'habiletés dans la présentation.

Ainsi, les mesures acquises sont calculées par rapport à l'évolution du point d'indice de la fonction publique de juin 1974 à décembre 1975, c'est-à-dire sur dix-huit mois, alors que les années précédentes la période de référence n'était que d'un an, ce qui aboutit à gonfler artificiellement le volume des crédits.

Les créations d'emplois sont une autre illustration de ces subterfuges. Leur nombre s'élèverait à 28 874, soit la moitié des créations prévues dans la fonction publique. Mais, il faut rappeler — la question a déjà été effleurée par les rapporteurs

— que parmi elles on compte 10 000 emplois qui ont été en fait créés en 1975 et ne devraient donc pas figurer au titre de l'année 1976.

Là encore, ce budget recèle une grande insuffisance. Du reste, on ne voit nulle part apparaître les 2 000 postes supplémentaires que vous avez vous-même réclamés, pas plus que les 500 emplois nouveaux qui ont été promis après le mouvement déclenché avant la rentrée par le syndicat national des instituteurs.

Pour faire face aux nationalisations, 9 140 emplois ont été créés. Il s'agirait là d'un effort sans précédent. Globalement, c'est vrai, mais à quel prix ? Au prix de la réduction du nombre des personnels pris en charge pour ces nationalisations. Il était, naguère de 11 ou 12. Il est tombé à 10. Le voilà ramené à 8. C'est là un exemple éloquent de la dégradation du service qui est un des traits marquants de votre politique.

Gonflés, les chiffres que vous nous présentez sont aussi, d'une certaine manière, faux dans la mesure où, une fois de plus, à cause des rallonges obtenues, sur lesquelles d'ailleurs le Parlement ne sera consulté qu'après coup, nous sommes amenés à voter sur des sommes de plus en plus irréelles.

Les 6 195 emplois réellement nouveaux que nous apporte ce budget permettront-ils du moins de suivre le rythme d'accroissement des effectifs scolarisés ? La lecture du budget de programme nous apprend que non. En effet, pour le second cycle court, nous sommes passés cette année de 12,9 élèves, par emploi d'enseignant, à 12,8, et pour le second cycle long, de 14,4 à 14,3. Déduction faite de 5 395 emplois créés pour répondre à ces augmentations d'effectifs, il reste en tout et pour tout 800 emplois nouveaux. C'est ce chiffre qui permet d'apprécier les intentions réelles, d'exprimer une politique — si elle existe — de juger la volonté de réforme, la capacité d'imagination déployées en ce domaine : il est dérisoire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

J'en viens à une question qui nous tient particulièrement à cœur : celle de la formation continue. A cet égard, ce budget ne prévoit que 92 emplois nouveaux. On comprendra donc que notre inquiétude soit plus grande aujourd'hui qu'hier.

S'il y a un an, on pouvait encore vous accorder, monsieur le ministre, le crédit de la nouveauté, crédit que vous aviez vous-même demandé en faisant valoir que vous n'étiez en fonctions que depuis six mois et qu'il fallait vous laisser le temps d'agir, vous avez maintenant duré. Je n'ose dire, comme Siéyès, vous avez vécu. (Sourires.)

M. Robert Bisson. Non !

M. Louis Mexandeau. Encore que la V^e République ait eu, en même temps qu'elle célébrait la stabilité de ses institutions, une curieuse propension à changer très souvent de ministre de l'éducation.

De nouveau, en fait, il n'y a eu que le projet qui porte votre nom et qui, après une propagande soigneusement orchestrée...

M. le ministre de l'éducation. Par vous !

M. Louis Mexandeau. Elle répondait à la vôtre. Après donc une propagande qui a déferlé sur les familles et le pays pendant des mois...

M. Jean Brocard. C'était la concertation.

M. Louis Mexandeau. ... a été discuté, puis adopté au mois de juin, dans des conditions inacceptables, dans la hâte et dans la précipitation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Ce projet, que nous avons combattu, le budget n'en porte nulle trace.

M. Jean Brocard. Vous ne l'avez pas voté.

M. Louis Mexandeau. Fallait-il nous imposer ce traitement pour en arriver là ? De réforme, point !

Mais les difficultés que connaît l'école d'aujourd'hui et dont pâtissent les enfants, les familles et les maîtres, ce budget les laisse entières. Les craintes que nous avions exprimées s'en trouvent confirmées, et cela seul justifie par avance notre vote.

Nous ne savons pas, monsieur le ministre, de quel vin sera remplie demain l'outre flasque de votre réforme, mais il est à craindre que ce ne soit d'une affreuse piquette. (Sourires.)

L'an dernier, vous vous êtes montré bien imprudent en faisant savoir que vous entendiez vous pencher plus particulièrement sur trois points : l'éducation physique et la pratique sportive ; le développement des enseignements artistiques ; la place à accorder aux cultures régionales. Le bilan de votre action à cet égard illustre à merveille l'inertie, le malthusianisme, l'échec de votre politique.

M. André Guerlin. Très bien.

M. Louis Mexandeau. Voilà où nous en sommes. Je le rappelle parce qu'il est de bon ton depuis quelque temps, et le rapporteur lui-même n'y a pas manqué, de répéter que pour l'essentiel les besoins quantitatifs sont satisfaits du fait de la stabilisation des effectifs et de l'effort d'équipement entrepris depuis quinze ans.

C'est oublier, monsieur le ministre, que, depuis des années, de nombreux problèmes restent pendants. Celui du taux d'encaînement, par exemple, ou celui du nombre et de la qualification des maîtres ou de l'aide aux familles. Celui des mesures catégorielles attendues tant par les personnels non enseignants — personnels d'entretien, agents de lycée — à la situation desquels, je le rappelle à chaque discussion budgétaire, se marque l'attention réelle que l'on porte à l'éducation, parce que, justement les familles n'exercent pas de pression en leur faveur car ils ne font pas directement partie de l'équipe enseignante, que par les enseignants du technique ou par les certifiés qui ont reçu des promesses, depuis parfois dix ou quinze ans, et qui ne les voient pas tenir. Celui des bâtiments enfin, dont on parlera tout à l'heure.

Toutes les solutions employées jusqu'ici ont été des solutions de pénurie ou de demi-pénurie. Or c'est au moment précisément où, la natalité fléchissant et l'onde de scolarisation s'amortissant, il était possible d'améliorer l'enseignement tant au niveau des équipements que du fonctionnement et de la recherche pédagogique, que l'on prend prétexte de la crise pour perpétuer une situation de pénurie, de médiocrité et d'insatisfaction !

Voilà ce que l'on appelle le redéploiement. Je ne l'invente pas. Il y a des aveux significatifs ! Je lis à la page cinq du rapport de la commission des affaires culturelles : « L'effort général d'économie et de rationalisation de la gestion demandé à tous les services de l'Etat a entraîné, cette année, au ministère de l'éducation, un redéploiement, c'est-à-dire la suppression de crédits de l'ordre de 80 millions de francs. » J'attendais que l'on me fournisse une définition claire et explicite du redéploiement. Monsieur Sourdille, vous me l'avez apportée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Du reste, la deuxième partie de ce même rapport contient d'autres aveux. Sur le recrutement des auxiliaires, sur le transfert des charges aux collectivités locales, sur les différents aspects de la gratuité, les réflexions de la commission ne sont guère optimistes ! Tout à l'heure, mes collègues du groupe des socialistes et des radicaux de gauche insisteront plus longuement sur les transports scolaires, où la part de l'Etat ne cesse en fait de diminuer — contrairement à vos affirmations, monsieur le ministre — dans un certain nombre de départements, dont le mien. Elle était de 55 p. 100, elle est tombée à 51 p. 100.

S'agissant des bourses, de l'enseignement préélémentaire et des constructions scolaires, ils montreront que, si vous avez peut-être répondu à certaines exigences, à certaines contingences, vous n'avez pas de projet, pas de programme, pas de politique à long et moyen terme. Vous nous renvoyez au VII^e Plan. Nous savons dans quelles conditions il se prépare. Le Gouvernement avait même oublié de créer — ou de recréer — la commission « éducation ». Il a fallu que nous posions une question écrite pour qu'elle fût rétablie.

Vous n'avez pas de programme, mais un ensemble de pratiques dont on pourrait penser à première vue qu'elles sont inspirées par la pression des contingences, mais qui en fait procèdent de conceptions qui consacrent une politique qui n'ose pas dire son nom : celle de la médiocrité, du malthusianisme, du désinvestissement et de la dégradation du service public.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de le citer longuement mais, il y a quelques années, Monsieur frère — je veux dire le frère du roi qui nous gouverne — M. Olivier Giscard d'Estaing a exposé de la façon la plus claire — chacun a pu le lire — qu'en 1980, il faudrait que l'enseignement public n'encadre plus que 50 p. 100 des effectifs. Eh bien ! nous y sommes. (Protestations sur les bancs des républicains indépendants.)

Mon ami Josselin parlera tout à l'heure du problème de l'enseignement privé et du dévoiement de ce qui pourtant, messieurs de la majorité, était, il y a quelques années, votre charte, c'est-à-dire la loi Debré que nous avons combattue mais qui s'accompagnait quand même de déclarations sans ambiguïté de la part de son auteur : il ne s'agissait pas selon lui, de créer, face à l'université publique, une université concurrente. Or que remarquons-nous aujourd'hui à travers les impératifs budgétaires, à travers aussi toute une série de démarches, sinon qu'on cherche à établir avec l'argent de l'Etat un système clos, cohérent, mais qui échappe aux contraintes du service public ?

M. le président. Monsieur Mexandeau, laissez à M. Josselin le soin d'en parler tout à l'heure : vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Louis Mexandeau. Hélas ! monsieur le président. Mais les problèmes de l'enseignement sont si nombreux et le sort réservé à l'école si difficile qu'un quart d'heure ne suffit pas à épuiser le sujet !

Pour la formation continue, le rapporteur se réjouit qu'en application de la loi de 1971, 3 p. 100 de la collecte lui soit consacrée et qu'on s'en tienne là. Mais, monsieur le ministre, que comptez-vous faire de la direction de la formation continue qui est rattachée à votre ministère ?

Dans le droit fil de cette conception générale, l'opinion publique s'en remet à des solutions passivistes et certaines corporations — telles les chambres des métiers — en viennent à réclamer le retour de la scolarité obligatoire à quatorze ans sans que celui qui, dans ce pays, est chargé de défendre, au nom de la nation tout entière, l'enseignement public, élève la voix pour défendre la loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il faut dire que nous nous étions engagés assez complaisamment sur ce chemin avec le vote de la loi Royer.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, l'orateur a dépassé son temps de parole !

M. Louis Mexandeau. Monsieur Brocard, je sais que vous n'entendez pas mon propos mais j'espère que le pays, lui, le fera.

Face à cette situation, M. le ministre ne trouve, aujourd'hui, rien d'autre à agiter que la menace et l'intimidation.

Il a tenu l'autre jour, devant les inspecteurs généraux, des propos qu'on n'avait pas entendus depuis le Second Empire. On se serait même cru au concile de Trente où le pape exhortait le général des jésuites à aller prêcher la contre-réforme. Le ministre a donc dit aux inspecteurs généraux, lui qui prêche d'autre part la neutralité : « Vous n'êtes pas indépendants, vous devez vous engager au service de la réforme. » (*Protestations sur les bancs des républicains indépendants ; claquemets de pupitres. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Mexandeau, je me suis montré libéral. Ne me le faites pas regretter !

D'ailleurs, nous ne discutons pas le budget des cultes, mais celui de l'éducation.

M. Louis Mexandeau. Mais, monsieur le président, le budget des cultes a été longtemps rattaché à celui de l'instruction publique !

M. le président. Je le sais.

M. Louis Mexandeau. On chercherait donc en vain dans votre budget, monsieur le ministre — mais pourquoi s'en étonner ? — les grands principes qui inspiraient à la fois le plan Langevin-Wallon et les travaux du comité national d'action laïque en 1972, principes qui ont guidé les choix du programme socialiste et du programme commun de gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants.*)

M. Louis Darinot. Très bien !

M. Louis Mexandeau. Or ce à quoi justement se mesure une politique, c'est à l'exigence d'un haut degré de culture et de connaissance, et vous savez aujourd'hui que, parce que cette société et cette économie sont entrées en crise, vous ne pourrez plus distribuer l'illusion d'une sorte de satiété.

M. Antoine Gissinger. Vous préféreriez la pénurie ?

M. Louis Mexandeau. Il faudra bien un jour réinventer une certaine qualité des rapports de l'homme avec la nature, avec les autres hommes et avec le monde extérieur.

Il faudra également réinventer une pédagogie du bonheur parce que nous, socialistes, nous croyons qu'elle existe.

M. Jean Brocard. Nous aussi !

M. Louis Mexandeau. Mais convaincus que pour y parvenir nous ne pouvons compter sur vous, nous repousserons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La présidence est au regret de faire remarquer à nos collègues socialistes et radicaux de gauche que c'est leur groupe qui est le plus en avance dans l'utilisation de son temps de parole.

M. Louis Mexandeau. Nous sommes toujours en avance !

M. le président. Si elle s'en tenait à l'application stricte du règlement, elle devrait, monsieur Mexandeau, priver certains de vos collègues d'un droit de parole pourtant légitime. Je prie les intervenants de bien vouloir tenir compte de cette observation.

M. André Guerlin. Et les rapporteurs, tout à l'heure ?

M. le président. La présidence n'a pas l'habitude de tenir des propos sans fondement. Les temps de parole utilisés sont à la disposition de tous. Or, je le répète : c'est le groupe des socialistes et radicaux de gauche qui, sur ce point, est le plus en avance, et de loin.

M. Louis Darinot. Dans d'autres discussions budgétaires, ce sont d'autres groupes qui parlent le plus.

M. le président. Ce que j'ai dit du temps de parole utilisé par ce groupe vaut pour l'ensemble des budgets.

M. André Chandernagor. Le Gouvernement, les rapporteurs et la majorité monopolisent plus de la moitié des temps de parole !

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, à l'occasion de l'examen des crédits du budget de l'éducation, je limiterai mes propos à trois sortes de problèmes : la qualité de l'enseignement ; les inégalités de notre système d'éducation, et l'avenir de notre enseignement privé.

Au-delà des réformes qui sont mises en œuvre et des modifications concernant le contenu pédagogique de notre enseignement, nous devons être attentifs à sa qualité.

Il est en effet inutile d'avoir prolongé la scolarité obligatoire si l'on n'améliore pas, parallèlement, le niveau des connaissances des jeunes sortant de l'appareil éducatif.

Malheureusement, tel n'est pas toujours le cas, et chacun d'entre nous ici a pu s'interroger sur le niveau d'instruction des jeunes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'usage de notre langue ou la pratique d'un calcul souvent élémentaire.

Cette situation caractérise surtout certaines régions à prédominance rurale et peu favorisées sur le plan culturel.

Un tel état de choses me conduit à vous demander, monsieur le ministre, quelles mesures concrètes vous entendez prendre pour garantir le niveau de notre enseignement.

En effet, la responsabilité est loin d'en incomber aux seuls enseignants. Il faut la rechercher dans un contexte beaucoup plus vaste qui remet en cause la nécessité de certaines contraintes ou de certaines pratiques qui avaient cependant fait leurs preuves.

Cette réflexion me fait tout naturellement évoquer la formation des maîtres. A cet égard, le projet de réforme que nous avons voté au cours de la dernière session ne contient aucune disposition.

Or, maintenant que les problèmes de la prolongation de la scolarité obligatoire et du développement de la scolarisation spontanée ont été résolus, ou deviennent moins urgents — comme le montre la stagnation des effectifs scolarisés —, il est grand temps de s'attaquer aux problèmes qualitatifs.

La formation des maîtres se fait à deux niveaux : la formation initiale et la formation continue. S'agissant de cette dernière, seuls en bénéficient actuellement les maîtres du premier degré ; le projet de budget pour 1976 ne contient en effet aucun moyen nouveau pour leurs collègues de la sixième et au-delà.

Pour ce qui concerne la formation initiale, vous avez eu l'occasion, monsieur le ministre, de faire récemment devant le corps des inspecteurs généraux des déclarations qui ont été présentées comme de nature à retirer aux universités la responsabilité de la formation des maîtres. Or cette mission avait été explicitement confiée par la loi d'orientation aux établissements d'enseignement supérieur.

Il me semble qu'aujourd'hui moins que jamais la préparation pratique au métier difficile et délicat d'enseignant ne peut être séparée de l'acquisition des connaissances académiques, et de l'apport des sciences de l'éducation que seul peut offrir l'enseignement supérieur.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat, vous précisiez vos intentions afin de mettre un terme aux incertitudes qu'ont suscitées vos propos.

J'aimerais enfin, à titre personnel, que vous nous disiez vos intentions en faveur de l'enseignement des langues et des cultures régionales. J'ai eu, en effet, l'occasion de vous écrire combien, en Bretagne, nous étions attachés à ce que la langue bretonne soit reconnue comme l'expression d'une culture, et enseignée comme telle.

Le second problème que j'évoquerai concerne les inégalités qui caractérisent encore notre système d'enseignement.

Si nous voulons réduire par l'éducation les différences de conditions socio-professionnelles, nous devons nous efforcer de lutter contre ces inégalités. Parmi celles-ci, je citerai d'abord celles qui affectent les jeunes qui sont scolarisés en milieu rural.

Ils sont, par la force des choses, les principaux utilisateurs des transports scolaires. Cela signifie pour eux fatigue supplémentaire, risque supplémentaire et coûts supplémentaires. Il est donc indispensable de poursuivre encore l'effort en ce domaine.

Si nous notons avec satisfaction que certaines dotations budgétaires — 720 millions de francs au total, selon vous — ont allégé d'autant les charges des collectivités locales ou des intéressés, nous appelons en revanche votre attention sur la nécessité d'étendre le bénéfice des transports scolaires aux enfants âgés de moins de six ans, notamment en milieu rural.

L'école maternelle est, en effet, un préalable indispensable à leur bon développement en milieu éducatif. Elle aide, de façon indéniable, à vaincre l'insuffisance et l'isolement relatifs de leur milieu culturel et permet ainsi de combler les écarts entre milieu urbain et milieu rural.

Cependant, l'implantation des maternelles dans les campagnes, ne peut aller sans un développement parallèle des transports scolaires car s'il n'en était pas ainsi, les classes nouvelles resteraient en partie vides. Aussi, l'inscription à votre budget des crédits nécessaires à la construction de près de 2 600 classes maternelles supplémentaires nous rend-elle optimistes; nous craignons toutefois que, faute de crédits suffisants pour ces transports, on ne puisse assurer cette extension, que nous souhaitons, aux jeunes de moins de six ans.

Je ne rappellerai que pour mémoire le système assez inique — quoique le moins mauvais m'a-t-on dit — de l'attribution des bourses scolaires et dont a très bien parlé le rapporteur pour avis, M. Sourdille.

Les inégalités de notre système d'enseignement concernent également ceux qui en supportent, partiellement au moins, la charge administrative ou financière, c'est-à-dire les communes. Nous ne pouvons, à cet égard, que nous féliciter, et vous féliciter, monsieur le ministre, de l'inscription des crédits qui devraient permettre la nationalisation de 1 125 collèges en 1976 et l'achèvement du programme de nationalisation avant la rentrée de 1978. Mais j'ai constaté qu'en 1975 plus de la moitié des 2 900 C. E. S. étaient nationalisés, contre moins du quart pour les 1 400 C. E. G.

Ces derniers étant la règle dans les petits bourgs, les communes les moins riches vont donc continuer à supporter les charges les plus lourdes.

J'ose espérer que l'accent sera mis, au cours de l'année 1976, sur leur nationalisation afin d'alléger d'autant la participation des municipalités concernées.

Je souligne également combien le logement des maîtres pèse lourdement sur les finances communales. C'est en effet dans les communes où les établissements scolaires sont les plus anciens que les logements offerts aux enseignants sont les plus rudimentaires. Les conditions dans lesquelles sont logés les instituteurs sont, parfois, indignes d'un pays moderne.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande d'examiner, nonobstant les termes de la loi de 1889, la possibilité pour l'Etat d'apporter son aide aux communes pour la solution de ce problème difficile.

J'aborderai, en troisième lieu, les problèmes posés par l'enseignement privé.

Le pluralisme en matière d'éducation me paraît être une garantie fondamentale pour l'avenir de la démocratie et de la liberté. Aussi sommes-nous un certain nombre qui ne cessons de lutter pour assurer l'avenir de l'enseignement privé. Or, vous nous voyez très préoccupés par la situation financière faite à l'enseignement libre. Sans doute, nous ne pouvons que nous féliciter du rétablissement de l'allocation scolaire en faveur des élèves des établissements sous contrat. Mais les problèmes posés par le forfait d'externat nous inquiètent vivement.

Selon les estimations, le taux du forfait d'externat n'atteint qu'un pourcentage faible, en tout cas inférieur à la moitié du chiffre auquel il devrait être fixé, en application même de la loi. La situation en ce domaine ne cesse donc de se dégrader. Il est anormal que nous laissions subsister cet état de choses. Au demeurant, vous en êtes parfaitement conscient, monsieur le ministre.

C'est pourquoi il est indispensable de prévoir un plan, sur trois ans, par exemple, qui permettrait de rattraper le retard accusé dans la matière. Or les crédits figurant dans le projet de budget dont nous discutons ne permettront qu'une progression de 15 p. 100 en 1976. Sans doute ce pourcentage est-il sensiblement supérieur aux 6 p. 100 qui figureraient dans le budget de 1975 mais, compte tenu de l'évolution des prix, il empêchera simplement l'aggravation du retard.

Le Conseil d'Etat, vous l'avez dit, a annulé au début du mois d'octobre l'arrêté fixant les forfaits d'internat pour l'année scolaire 1973-1974 en se fondant sur leur insuffisance. Par ailleurs, près de 2 000 recours ayant le même objet ont été déposés par des chefs d'établissements libres. En le rappelant, j'ai le sentiment, monsieur le ministre, de me battre pour assurer la survie de l'enseignement privé. Le forçage du forfait d'internat empêche en effet toute rémunération correcte des personnels de direction, d'administration, d'intendance, de secrétariat et de surveillance

des services; il empêche aussi l'engagement des dépenses de fonctionnement pour le matériel pédagogique des établissements privés.

Mais il existe d'autres difficultés encore, et, d'abord, le coût des livres.

La gratuité a été étendue aux élèves de quatrième des établissements d'enseignement public, à compter de la dernière rentrée scolaire. Cette disposition ne peut être appliquée aux élèves des établissements de l'enseignement privé sous contrat d'association tant que l'arrêté fixant le forfait d'externat pour l'année scolaire 1975-1976 n'aura pas été publié: il ne l'est toujours pas aujourd'hui, deux mois après la rentrée.

Reste également en suspens l'extension à l'enseignement libre de la loi de 1971 sur la formation continue. Quand disparaîtront également les discriminations exercées à l'encontre des maîtres des écoles catholiques? Il faudrait que les instituteurs de l'enseignement privé soient intégrés dans le corps des instituteurs et que tous les maîtres titulaires du C. A. P. E. P., pourvus du baccalauréat et ayant exercé entre 1961 et 1969, soient assimilés, comme leurs collègues de l'enseignement public, aux P. E. G. C.

En terminant, laissez-moi insister sur une difficulté à plus long terme de l'enseignement privé. Celui-ci, selon la législation, n'est susceptible de recevoir d'aides que dans le cadre de ses structures actuelles. Or l'importance et la localisation des besoins évoluent à la suite du déplacement des populations, des phénomènes d'urbanisation ou de la réalisation de grands programmes de logement. Les établissements d'enseignement privé ne peuvent suivre cette évolution.

Le danger est donc grave de voir, d'ici à quelques années, l'implantation des établissements d'enseignement privé ne plus correspondre du tout aux besoins des populations. Une telle situation entraînerait le déclin irrémédiable de l'enseignement libre.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de procéder le plus rapidement possible aux études qu'exige cette situation.

Nous vous faisons confiance pour y apporter les solutions qu'elle appelle, comme nous comptons sur vous pour remédier aux difficultés ou aux imperfections sur lesquelles je me suis permis d'appeler votre attention.

Monsieur le ministre, les réformateurs voteront votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

(*M. Edouard Schloesing remplace M. Charles Bignon au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. EDOUARD SCHLOESING, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. L'analyse du projet de budget — vous l'avez vous-même indiqué, monsieur le ministre — traduit la volonté du Gouvernement de fournir au système éducatif les moyens nécessaires à son développement continu et à son amélioration progressive.

La crise économique que nous connaissons n'a pas conduit le Gouvernement à atténuer la progression de votre budget. D'ailleurs, la nation ne l'aurait pas compris, car chaque citoyen de notre pays pense avec raison que notre avenir dépend pour beaucoup de notre système éducatif.

De cette volonté, monsieur le ministre, nous vous donnons acte.

Certains points appellent toutefois des questions que je vais poser. Il s'agit d'ailleurs davantage de problèmes d'ensemble que de détail, qui devraient procéder à la fois d'une politique générale de l'éducation et d'une volonté de redéploiement de votre budget.

C'est ainsi que la part consacrée à l'orientation scolaire au sein des établissements du premier cycle me paraît notablement insuffisante. Il est vrai, monsieur le ministre, que la création de postes de conseiller d'orientation est prévue, mais dans combien d'établissements du premier cycle, l'orientation des élèves n'est-elle pas assurée par un professeur bénévole qui accepte de recevoir les élèves et leur famille, de contacter les différents organismes et même parfois d'aider les éventuels psychologues et de procéder aux tests permettant de déterminer les goûts et les possibilités de chaque élève?

Bien sûr, un conseil de classe de troisième passe de nombreuses heures à étudier les cas qui se présentent. Mais dans quelles conditions, monsieur le ministre?

Combien d'élèves ont été dirigés d'office vers une classe de second cycle court, tout simplement parce qu'on ne savait pas très bien comment les orienter! Combien d'élèves se sont

retrouvés en classe de seconde A parce que leur niveau en mathématiques semblait — je dis bien semblait — insuffisant pour qu'on puisse envisager leur entrée en seconde C !

Cela me paraît grave: en définitive, nombre des jeunes concernés ont été contraints d'entreprendre des études ne correspondant pas nécessairement à leurs aptitudes ou à leurs goûts.

Dans le *Courrier de l'éducation* en date du 27 octobre, vous précisez, monsieur le ministre, que d'autres créations de postes sont destinées à améliorer les procédures d'orientation. Une solution pourrait être immédiatement dégagée si vous acceptiez que des professeurs plus spécialement chargés de l'orientation en classe de troisième puissent obtenir une diminution du nombre de leurs heures d'enseignement et que les heures nécessaires au travail d'orientation soient considérées comme des compléments d'horaire pris en charge dans les mêmes conditions que les heures d'enseignement.

Par ailleurs, les chefs d'établissements se heurtent très souvent à une opposition systématique de l'administration quand ils souhaitent créer des séries nouvelles correspondant davantage aux besoins de l'emploi dans un contexte géographique donné. Ainsi, dans le second cycle classique, pour procéder à l'ouverture d'une série G, par exemple, il faut au préalable obtenir un accord pour la création d'un lycée technique, alors qu'il s'agit de ne créer qu'une section de trente élèves. A mon avis, une plus grande souplesse s'impose donc en la matière.

En outre, dans le second cycle, de fréquentes difficultés proviennent du fait que, dans de très nombreux établissements, les options actuellement proposées aux élèves ne sont pas assez diverses: les séries offertes aux élèves sont en nombre trop limité. Pour ma part, je connais des établissements où, à la sortie de la classe de troisième, les élèves ne peuvent choisir qu'entre deux séries: A et C. Ceux qui ne sont pas satisfaits de ces options doivent purement et simplement quitter l'établissement proche de leur domicile et s'en aller ailleurs, parfois très loin, pour trouver une série qui leur convienne.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, accélérer les procédures autorisant les regroupements dans le second cycle quand, dans une même commune, deux établissements parallèles et semblables, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles, ne font aucun effort pour offrir plus de séries, donc plus de chances, aux élèves. Je précise que ce problème touche moins les grands centres urbains que les villes moyennes ou petites.

M. Bertrand Denis. Très bien !

M. Jean-Claude Rohel. J'ajoute qu'il est tout à fait anormal de laisser s'aggraver la différence existant entre les grands centres urbains et les petites villes du point de vue de l'environnement culturel. Monsieur le ministre, donnez donc en priorité à ces petites cités les moyens qui permettraient aux élèves de bénéficier de conditions sinon semblables du moins équivalentes à celles qu'ils pourraient connaître s'ils vivaient dans de grandes villes. C'est aux établissements de province qu'il faut donner les documentalistes, les animateurs qui font cruellement défaut. Je connais de nombreux élèves qui, au cours de leur scolarité, n'ont jamais eu l'occasion de voir une pièce de Molière ailleurs que dans leurs livres. Cela est grave et injuste.

J'aborderai maintenant le problème du régime d'attribution des bourses dans l'enseignement secondaire.

L'effort consenti par le Gouvernement est très important. Il permet de majorer le taux des bourses et d'augmenter le nombre de celles-ci. Mais quel parlementaire n'a pas eu l'occasion, dans sa permanence, de constater — situation étonnante — qu'un ouvrier agricole ne pouvait bénéficier de parts de bourses pour son enfant alors que l'exploitant agricole lui-même s'en voyait attribuer.

Le barème national fixe un certain plafond de revenus, ce qui est normal; mais, si l'on connaît parfaitement les revenus de certaines catégories professionnelles, il en va tout autrement pour d'autres. Le système en vigueur crée des injustices flagrantes. Il n'est évidemment pas question de diminuer le nombre des parts de bourses attribuées à quelques-uns pour en accorder à d'autres, mais il faudrait trouver un système plus juste qui permettrait de répondre, dans des conditions correspondant davantage à la réalité des revenus, aux demandes formulées par les familles. Tous les ans, au moment où les familles sont informées du refus ou de l'accord de l'administration en matière d'attribution de bourses d'enseignement secondaire, nous constatons des inégalités extraordinaires que, bien entendu, il nous est impossible de justifier. Ne pourrait-on, au moins, d'une part, relever très vite le plafond, ce qui permettrait aux familles défavorisées de connaître une situation meilleure, et d'autre part, accorder aux chefs d'établissement plus de pouvoir en la matière, les inspecteurs d'académie restant, bien évidemment, les autorités de tutelle.

Quant au ramassage scolaire, il pose, très souvent, un problème aigu dans les cantons ruraux. Je reconnais que le Gouvernement a consenti un effort considérable: la part de l'Etat dans les dépenses engagées à ce titre atteint pratiquement aujourd'hui 65 p. 100. Mais la limite de trois kilomètres, imposée pour qu'une subvention soit accordée, est pour le moins arbitraire. En effet, on considère la mairie comme centre d'une commune et l'on trace un cercle à partir de ce point, ce qui ne manque pas de créer des situations curieuses. Ne pourrait-on pas imaginer un autre système qui tiendrait davantage compte du nombre de kilomètres réellement parcourus? En outre, les horaires pratiqués par certains établissements contraignent très souvent des élèves à quitter leur domicile, le matin, dès six heures et demie pour pouvoir prendre le car qui commence sa tournée dans les campagnes aux environs de sept heures. Pour les élèves de sixième, de cinquième ou de l'enseignement primaire, les journées sont quand même très longues, monsieur le ministre.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je tiens à souligner l'effort que vous avez consenti, dès la rentrée scolaire de 1975, pour que, dans chaque classe maternelle, le nombre des élèves se rapproche le plus possible de trente-cinq. Cet effort doit être poursuivi: plus tôt les effectifs correspondront à la limite fixée, plus tôt seront obtenues les meilleures conditions possibles du point de vue pédagogique.

Je tiens toutefois à vous signaler une anomalie propre à l'enseignement privé. Un décret du 8 décembre 1970 fixe le nombre d'élèves minimum nécessaire pour que les établissements sous contrat simple puissent obtenir le contrat, conserver ou créer une classe supplémentaire; mais tant que les décrets d'application de la loi de 1975 ne seront pas promulgués, ce texte datant de cinq années restera applicable, et les nouvelles dispositions de 1975 pour les maternelles ne seront pas valables pour les classes sous contrat simple. Pour celles-ci, les normes en matière d'effectifs restent les suivantes: cinquante élèves inscrits pour une classe et plus de cinquante élèves inscrits pour deux classes.

Pour ce qui est du personnel d'encadrement, trop peu de surveillants, en général mal préparés aux lourdes tâches d'encadrement, sont en place à la rentrée scolaire. Je connais un lycée, auquel est annexé un C. E. T. et qui accueille 1 500 élèves, qui ne dispose que de trois conseillers d'éducation: deux hommes responsables de 240 internes et une femme veillant sur 210 internes.

A titre personnel et en tant qu'élu breton, je ne peux pas ne pas aborder une fois de plus le problème posé par l'enseignement des langues régionales.

L'an passé, à la même époque, j'évoquais déjà ce problème. Il semble que le Gouvernement ait enfin pris conscience de l'urgence d'une solution.

Les récents événements survenus dans certaines régions ne doivent en aucun cas provoquer de confusions. Les excès constatés résultent, entre autres, d'un sentiment profond de frustration. Certaines régions sont évidemment plus concernées que d'autres. Sous la V^e République s'est fait jour une nouvelle idée de la région; mais il faut aller plus loin et ne pas craindre d'innover en la matière. Personne ne confond enseignement d'une langue régionale et mouvement autonomiste. Ainsi, même si l'écrasante majorité des Bretons se montre favorable au maintien de la culture bretonne et à l'enseignement du breton dans les écoles de la région, elle ne se reconnaît pas, bien évidemment, dans quelques mouvements subversifs. Cela doit être dit et répété. Au contraire, c'est le refus constant de mettre en œuvre les moyens de cet enseignement qui, à terme, aux yeux d'une population excédée, justifierait peut-être la violence.

Quatre mesures peuvent être prises à bref délai: l'extension, à l'ensemble du premier cycle, de la réglementation valant pour le second cycle; le développement des cours d'initiation dans les cours élémentaires et primaires; la création de services complets d'enseignement et la création d'une option « langues »; enfin, la langue bretonne faisant l'objet d'une écoute facultative au baccalauréat, ne pourrait-on pas envisager la même possibilité pour le B. E. P. C. ?

J'en viens maintenant à l'enseignement privé. Je veux surtout parler de l'enseignement libre mais lié à l'Etat par des contrats précis, c'est-à-dire des établissements sous contrat simple et sous contrat d'association.

Cet enseignement a dû son existence et son essor à une loi votée par le Parlement et largement adoptée par l'opinion, la loi du 31 décembre 1959. Le législateur avait voulu manifestement établir l'égalité des citoyens devant le choix d'une école et, par là, consacrer une liberté publique fondamentale, non seulement en droit, mais en fait; en effet, et ce n'est pas moi qui

invente la formule, mais un ancien parlementaire communiste, Georges Cogniot, « une liberté qui n'a pas les moyens de s'exprimer n'est qu'un leurre ».

Depuis plus de dix ans, les responsables de cet enseignement, qui sont des gens pacifiques, paisibles et patients, ont employé tous les moyens légaux pour que l'article 14 de la loi de 1959 soit tout simplement appliqué.

Sans doute allez-vous prendre certaines mesures pour un ajustement réel du forfait d'externat, et cela pourrait nous donner partiellement satisfaction, monsieur le ministre. Mais que personne ne s'y trompe : il ne s'agirait là que de simples mesures de justice.

Certaines régions étaient particulièrement pénalisées dans leur économie : je pense à la Bretagne où la moitié des enfants sont scolarisés dans l'enseignement sous contrat. En 1974, chaque jeune a coûté à l'Etat 2 000 francs de moins dans l'enseignement secondaire libre que dans l'enseignement public ; une masse considérable d'argent aurait donc dû être remise en circulation, dont aurait bénéficié l'économie régionale.

Les mesures envisagées ne combleraient donc que partiellement les retards.

Il importe que le Gouvernement prenne l'engagement d'aller jusqu'au bout. Pour éviter que ne se répètent les erreurs responsables des retards reconnus aujourd'hui, il me semble nécessaire que, dans l'aide à l'enseignement privé, une distinction essentielle soit faite. En effet, bloquer l'aide à l'enseignement sous contrat en une seule enveloppe ne peut qu'être source de confusion. Il y aurait lieu de distinguer nettement, d'une part, les salaires des enseignants, dont l'évolution doit suivre celle des traitements de la fonction publique et, d'autre part, les frais de fonctionnement, chapitre sur lequel les gouvernements passés ont accumulé les retards constatés aujourd'hui.

L'enseignement privé sous contrat n'acceptera jamais, ni pour son fonctionnement, ni pour ses maîtres, d'être considéré comme un assisté, comme un mendiant en quête d'une aumône ou de quelques faveurs marginales.

Bien plus, monsieur le ministre, cet enseignement lié à la nation, accomplissant une œuvre d'utilité publique, ouvert à toutes les familles, sans distinction d'idéologies politiques, sociales, syndicales et mêmes religieuses, demande à être étroitement associé, puisqu'il doit en bénéficier en droit, à la mise en place des réformes scolaires qui s'imposent.

Il demande à être partie prenante non seulement aux décisions, mais aussi à leur élaboration, et il exprime le souhait de voir les enseignants responsables des classes de troisième et de terminale disposer d'un certain temps pour s'occuper réellement de l'orientation de leurs élèves, comme je viens de l'indiquer, l'application de ces dispositions relevant bien sûr du chef d'établissement, qui reste le responsable.

Pour conclure, je me bornerai à évoquer deux des problèmes qui restent à résoudre.

En premier lieu, j'aborderai celui de la formation permanente.

Comment se fait-il que ceux qui sont chargés de la formation initiale, de la formation scolaire, soient pour leur propre compte exclus du bénéfice des dispositions légales concernant la formation permanente. Il est urgent d'appliquer cette loi, monsieur le ministre, à tous ceux qui relèvent de votre ministère et, bien sûr, aux maîtres sous contrat simple et aux enseignants sous contrat d'association.

En second lieu, je traiterai du problème des investissements.

La population scolaire est mouvante, spécialement autour des villes du fait de l'exode rural. Alors, pour que la liberté voulue délibérément par la loi Debré soit réelle, n'est-il pas temps de promouvoir une politique sérieuse d'investissements scolaires en permettant, par exemple, l'octroi de prêts à long terme et à taux modéré pour l'enseignement sous contrat ?

Devra-t-on encore longtemps entendre des propos semblables à ceux qu'a pu tenir un chef d'établissement de mon département : « Si je construis une porcherie, je bénéficie de subventions, de prêts à long terme et à taux modéré, ainsi que d'un taux de T. V. A. privilégié... mais, si je construis une école, je n'ai droit à rien ! Alors dois-je — puis-je même le faire — construire une porcherie, pour ensuite y installer des classes ? »

Monsieur le ministre, quand nous parcourons nos circonscriptions, nous avons l'occasion d'entendre de telles paroles, et ce n'est pas très agréable !

En ce qui concerne la T. V. A., qu'il me soit permis de préciser que les frais de construction d'un bâtiment scolaire édifié par un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat sont passibles de la T. V. A. au taux normal de 20 p. 100. Il en est de même pour la construction d'équipements sportifs d'un établissement d'enseignement privé.

En revanche, le caractère d'immeuble d'habitation a été reconnu aux immeubles affectés exclusivement à l'usage de dortoirs par les établissements d'enseignement privé gérés par

des associations à but non lucratif et, dans une certaine mesure, le même caractère a été attribué aux immeubles à usage mixte. Mais les salles de réunion et les salles de classe ne peuvent être considérées comme des locaux d'habitation.

Pour conclure, j'indique que les républicains indépendants voteront votre budget, monsieur le ministre, car il présente bien des aspects positifs, et nous nous en réjouissons. Nous reconnaissons les efforts que vous consentez. Nous aimerions que vous preniez en considération notre point de vue car il est important que nos suggestions soient retenues. Cela est encore plus vrai en matière d'éducation car nous vous faisons part de ce que nous découvrons, si j'ose dire, à la base. Chaque semaine, nous vivons de nombreux problèmes, et, si nous sommes peu sensibles aux propos démagogiques qu'il nous arrive d'entendre, nous voulons toutefois contribuer à l'amélioration du système éducatif et donc être entendus. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dix millions de bambins, d'enfants, d'adolescents sont scolarisés dans notre pays, de la maternelle aux classes terminales de lycée.

Comment le sont-ils, pour quoi faire, à quel prix ? Connaissent-ils tous le même sort ? Combien vont jusqu'au bout de la scolarité ? Qui sont les exclus ? Bref que fait de chacun des enfants de France l'école de la société capitaliste en crise, de la société libérale. avancée comme tente de la parer son manager M. Giscard d'Estaing ?

Oui, que faites-vous Elysée, Rue Matignon, Place Beauveau, Rue de Rivoli, Rue de Bellechasse et C. N. P. F. réunis, que faites-vous de ces dix millions de jeunes qui nous prolongent et prendront responsabilité nationale à l'orée du xix^e siècle ?

C'est sur cette grande question démocratique et nationale que le groupe communiste m'a chargé d'intervenir.

On notera qu'il serait malaisé à ce propos de dire que « la pièce n'amuse plus ». Sur aucun sujet d'ailleurs l'expression ne vaut.

Ce ne sont ni la pièce ni l'affiche qui sont fondamentalement en cause. C'est la mise en scène imposée par l'Elysée à la vie parlementaire qui fait qu'au lieu de trouver ici, pour animer, proposer, combattre, construire, 490 représentants, on trouve tout au long de la radiographie de budgets « prêt-à-porter » certes 181 représentants de la gauche, du programme commun, mais aussi 300 figurants oscillant dans leurs interventions ou silences entre le conformisme approuvateur et la critique conformiste de la pensée élyséenne. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radical de gauche.*)

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. C'est une caricature !

M. Jack Ralite. J'ai lu avec attention les trois rapports, sur le présent projet de budget de l'éducation, de MM. Sourdille, Weinman et Bénard, tous trois membres de la majorité présidentielle. Si j'en avais le temps, je ne résisterais pas au plaisir de coller bout à bout leurs divers conformismes.

Retenons que le budget nationalise les C. E. S. au rabais, subventionne les constructions du premier degré au prix quasi préhistorique de 1963, sous-estime les besoins en postes dans des proportions effarantes — M. Bénard a parlé de 71 p. 100 — et qu'il est tel qu'il faudra longtemps encore pour assurer la gratuité scolaire, la baisse des effectifs moyens par classe, etc.

Nonobstant, MM. Sourdille, Weinman et Bénard, suivis par la majorité présidentielle des commissions des affaires culturelles et des finances, ont donné un avis favorable au budget de M. Haby.

Voilà ce qui n'amuse ni les parents d'élèves, ni la jeunesse, ni les enseignants, ni les agents et administrateurs de l'éducation nationale, ni les députés communistes qui élèvent une protestation indignée contre cette pratique inspirée de l'Elysée et acceptée volontiers par les députés de la majorité présidentielle.

Le 31 mai, dans le *Figaro*, le Président de la République écrivait qu'il fallait comprendre que les travailleurs avaient l'impression de vivre dans une société de classe et que son objectif était — écoutez bien — de leur en ôter le sentiment.

Le régime actuel est à un tel point présidentiel que la version élyséenne de chaque fait sort des rangs de la majorité comme d'un moule. L'Elysée, aurait dit Mauriac, c'est votre « gaufrier ».

MM. Sourdille, Weinman, Bénard et leurs trois cents collègues en chorégraphie parlementaire...

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Ralite ?

M. Jack Ralite. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Sourdille, rapporteur pour avis. Monsieur le président, voilà que M. Ralite, dont je ne néglige pas l'éloquence, met sans cesse en cause les rapporteurs.

Pourtant, il trouve dans leurs rapports matière à vérité, qu'il exploite en la déformant du reste volontiers.

Je me permets de lui rappeler que les rapporteurs ont été suivis par leurs commissions et qu'ils siègent sur ce banc parce que celles-ci ont approuvé leurs conclusions. En conséquence, il devrait s'abstenir de les attaquer personnellement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Jack Ralite. Monsieur Sourdille, si j'ai cité les trois rapports, j'ai bien pris la précaution d'y adjoindre l'ensemble de la majorité. Ce que j'ai voulu faire constater, en cette période où l'Assemblée nationale est attaquée, c'est que vous dites « cela ne va pas », « cela ne va pas très bien », « cela devrait aller mieux » mais que, comme un seul homme, vous votez le budget d'austérité. C'est cela que j'ai dénoncé. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

C'est une mascarade. En tout cas, nous, communistes, nous ne renoncerons pas, face à l'autoritarisme grandissant du régime, face à la tentative de culpabilisation indifférenciée de toute la représentation nationale, à dire le vrai sur chaque budget et à appeler aux luttes nécessaires.

C'est ce que je vais faire maintenant à propos de l'éducation que vous avez osé ne plus appeler « nationale ».

D'abord, le budget.

Monsieur Haby, vous nous avez commenté, tout à l'heure, votre budget d'une manière idyllique. Il y a loin pourtant de vos propos de cocagne à la réalité, et je le prouve.

Le taux de progression de votre budget n'augmente pas ; il recule. C'est par un subterfuge que vous obtenez une progression de 19,5 p. 100. Vous comparez en effet le budget pour 1976 au budget de 1975, alors que ce dernier était notoirement insuffisant et que les luttes que nous avons soutenues vous ont contraint à ajouter deux collectifs, la part scolaire du plan dit « de relance » et des dépenses anticipées sur ce budget pour 1976, sans parler du troisième collectif qui se prépare actuellement.

Rien que la prise en compte des deux collectifs ramène ce pourcentage de 19,5 p. 100 à 15,1 p. 100, progression qui est annulée par l'inflation dont le taux, calculé par la C. G. T., est précisément de 15,1 p. 100. En tenant compte du plan dit « de relance » et des dépenses anticipées, c'est effectivement un budget qui recule, un budget d'austérité qui n'a donc pas bénéficié, comme vous le dites, d'une certaine priorité.

L'importance des créations d'emplois ?

Là, il nous faut recourir à l'énoncé d'un problème de calcul, comme les maîtres en donnent à l'école primaire : étant donné que, dans le budget, est mentionnée la création de 28 874 emplois, que le ministre a été contraint par les luttes à en utiliser 10 000 à la rentrée pour titulariser des maîtres déjà en poste, qu'il a prévu 9 140 emplois dans le cadre des nationalisations et 2 000 emplois d'élève-maître dans les écoles normales, combien y aura-t-il réellement de nouveaux emplois à la rentrée 1976 ? Faites l'opération : 7 734, et vous savez d'ailleurs, monsieur le ministre — le rapport de M. Bénard le confirme — que vous n'aurez en fait que 5 345 postes. C'est se moquer du monde !

L'effort de construction ?

M. le ministre, sur ce sujet, recourt à un procédé financier du type courte échelle. Il annonce 208 millions de francs pour 2 290 classes maternelles, soit 90 000 francs par classe. Or à cette rentrée, à Saint-Denis, une classe maternelle, terrain non compris, revenait à 500 000 francs ; sur ces 500 000 francs, M. Fourcade récupère 17,6 p. 100 de T. V. A., soit 88 000 francs. En admettant que les prix ne bougent pas — ce serait bien la première fois depuis que M. Giscard d'Estaing a des responsabilités dans ce pays — les 2 290 classes seront donc, sans le terrain, payées à concurrence de 96,6 p. 100 par les collectivités locales. Le problème est le même pour les autres ordres d'enseignement.

La majorité présidentielle va voter sur ce point la partie dérisoire du programme de constructions scolaires annoncée et, dans un même mouvement, une masse d'impôts communaux qui frapperont indistinctement les populations qui ont encore voté pour vous il y a trois ans et celles qui nous ont élus. C'est un abus de confiance !

L'accélération des nationalisations des lycées et des C. E. S. ?

Pour les C. E. S. nationalisés, vous prévoyez 7,6 postes en moyenne, et pour les lycées 10,3 postes. A qui ferez-vous croire qu'on peut nettoyer, entretenir, administrer et gérer un C. E. S. avec sept ou huit personnes, un lycée avec dix ou onze ?

Soyons encore plus curieux sur ce sujet. Pour les 1 125 établissements concernés, vous créez 90 postes d'infirmières, soit une pour douze établissements ! C'est presque pire que chez Mme Weil. Vous prévoyez également 167 personnels de laboratoire — un pour sept établissements — et 1 125 attachés d'intendance, secrétaires d'intendance et secrétaires de direction, ce qui signifie qu'un seul des trois postes sera pourvu par C. E. S. nationalisé. C'est un scandale ! Ainsi, par-delà le mépris que ces dispositions constituent pour le travail manuel, vous tentez une nouvelle fois de faire payer les communes, c'est-à-dire les familles, en même temps que vous préparez le terrain pour livrer aux trusts Borel ou autres les restaurants scolaires.

L'accentuation de l'aide aux familles ?

M. Giscard d'Estaing déclarait le 26 avril 1974 : « Le problème résiduel de la gratuité de l'enseignement ne concerne en fait que les ouvrages scolaires et le transport des élèves. »

Je ne traiterai que des ouvrages scolaires dans cette intervention. Le budget prévoit 75 francs par élève d'une nouvelle sixième et 45 francs pour une cinquième. J'ai là le relevé précis établi avant-hier pour ces deux types de classe. En sixième, les livres reviennent cette année à 201,72 francs, soit 141,20 francs avec la ristourne que vous évaluez, en la surestimant d'ailleurs, à 30 p. 100. Votre allocation ne couvre que 50 p. 100 des frais de livres ; en cinquième, elle ne couvre qu'un peu plus de 30 p. 100.

C'est à cette aune que s'apprécie le mot « résiduel ». En fait, le résiduel, c'est la part de l'Etat ; l'essentiel, c'est la part des familles. En France, en 1976, un véritable impôt scolaire frappe les familles, impôt inadmissible dans son principe, intolérable pour les travailleurs, pour ces dix millions de Français des villes et des champs qui vivent en état de pauvreté, pour reprendre l'expression de M. Stoleru. Vous invitez les enfants à fréquenter l'école obligatoire, à l'américaine : l'enfant invité doit payer son écot.

Votre budget est un budget étriqué, maquillé, un budget fesse-mathieu. (Sourires.)

Nonobstant cet examen du budget pour 1976 de l'éducation — que je persiste, avec mes camarades, à appeler « nationale » — nous voterons contre.

Mais là ne s'arrêtent pas nos raisons de le combattre. C'est le premier budget de la réforme Giscard-Haby, à propos de laquelle vous menez, monsieur le ministre, dans le droit fil de votre document de février dernier, une grande campagne idéologique puisque vous êtes en effet le seul ministre à adresser hebdomadairement à tous les personnels de son département un véritable journal d'entreprise, *Le Courrier de l'éducation*, qui diffuse, sans confrontation aucune, les idées élyséennes sur l'éducation.

M. Jean Brocard. C'est un journal excellent !

M. Jack Ralite. J'enregistre, monsieur Brocard, que vous êtes pour le journal unique !

M. Antoine Gissingier. Mais vous, vous l'avez déjà, le journal unique.

M. Jack Ralite. Dans votre éditorial du 29 septembre, monsieur le ministre, vous nous dites que vous concentrez votre vigilance sur les décrets d'application de la loi du 11 juillet et vous singularisez deux aspects : l'adaptation de l'enseignement au rythme d'apprentissage des élèves et la formation des maîtres.

Le premier aspect, c'est l'idée de vos deux cours préparatoires, qui réapparaît malgré vos déclarations de juin. Vous êtes giscardien à souhait. N'est-ce pas le Président de la République qui déclarait : « Il naît des hommes, il naît des femmes, il naît des fils uniques, et des familles de dix enfants doués pour l'étude et d'autres doués pour les travaux manuels. »

Cette lecture du travail scolaire des enfants est une lecture aveugle, anti-scientifique, commode, coupable. Elle court-circuite la réalité et légalise les retards scolaires.

Au nom de l'égalité des chances et du prétendu « respect des rythmes », votre démarche couvre de modernisme un aménagement de ce désastre scolaire : onze ans après la proclamation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, seulement 66,6 p. 100 des jeunes âgés de seize ans sont scolarisés à plein temps,

enseignements public et privé réunis. Sur ces 66,6 p. 100, 48 p. 100 sont en retard et l'immense majorité de ces adolescents appartient à la classe ouvrière.

Oui, ce sont les enfants d'ouvriers qui sont d'abord touchés ! C'est que, dans la main de l'écolier abondant l'écriture d'une page, dans l'esprit de l'élève s'interrogeant sur un sujet, sont investis précisément, nous le proclamons très fort, le salaire insuffisant du père, le logement familial très coûteux, la fatigue de la mère et l'environnement socio-culturel.

Je vous demande ce que peut, scolairement parlant, signifier pour le fils ou la fille d'un ouvrier la grève que son père a été contraint de mener pour défendre son emploi et son pouvoir d'achat. Je vous demande ce que peut signifier pour un écolier le licenciement de son père, la saisie consécutive au non-paiement de l'électricité ou le déménagement « à la cloche de bois », les loyers n'étant pas payés.

Là, se trouve le principal cadeau à une scolarité à vitesse normale.

Toute la politique du pouvoir aggrave la situation des travailleurs ; toute votre politique scolaire agit de même et vise en même temps à en maquiller les effets dans l'école. C'est ainsi, par exemple, que sur 109 élèves de la Seine-Saint-Denis, 14 obtiennent un C. A. P. ou un B. E. P., 15 ou 16 le baccalauréat, 70 — près de trois sur quatre — n'obtenant aucun diplôme. Nombre de ces derniers ont fréquenté les classes de transition et les classes pratiques. Ils sont « manœuvres standard » à souhait pour être livrés au patronat. Cela, les familles, les jeunes le savent et refusent des structures qui sont la honte du système éducatif actuel. Mais le capital en a besoin ; alors, elles doivent demeurer.

C'est ainsi que, le 6 juin 1973, vous écriviez vous-même, monsieur le ministre, à M. Fontanet : « Les classes de type III doivent faire l'objet d'une valorisation dans l'esprit des familles. Il est indispensable qu'elles apparaissent comme un moyen efficace d'assurer la formation secondaire de base, non comme une scolarité extérieure à cette formation. »

Maintenant, vous les appelez « classes à programme allégé ». La boucle est bouclée. Au cours préparatoire, vous « respectez » les vitesses ; mais, comme cela ne résout rien à l'arrivée en sixième, vous « allégez » le programme des jeunes « à petite vitesse », qui restent ainsi sur le quai. Et ce sont les enfants d'ouvriers ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

La formation des maîtres, maintenant ?

Le même esprit prévaut. Sans doute avons-nous eu droit à une polémique de façade entre vous et M. Soisson sur le rôle de l'Université dans la formation des maîtres. Mais cela a duré le temps d'une campagne de presse et de télévision. Vous avez l'un et l'autre décidé de porter l'estocade à la formation universitaire des maîtres.

« C'est au ministère et non aux universités d'assurer la formation des maîtres », avez-vous déclaré dans le dos du Parlement.

M. le ministre de l'éducation. Mais non !

M. Jack Ralite. Vous remettez en cause la loi d'orientation votée à la quasi-unanimité, après 1968. Voulez-vous être le ministre de la revanche ?

En vérité, à l'école étroitement utilitaire, il ne faut que des maîtres prestataires de service. Dans votre budget, vous réduisez une nouvelle fois, cette année, les postes au Capes et à l'agrégation. Donc, moins de formation et plus de contrôle. Votre descriptif — page 34 — est clair : « A l'issue des deux années de formation professionnelle, les candidats dont la formation serait considérée comme insuffisante ou qui auraient démontré une inaptitude à l'enseignement et aux relations maître-élèves, ne seront pas admis à continuer leur préparation. »

Qui jugera de l'inaptitude et comment ? N'y a-t-il pas là les bases d'un portrait robot de l'enseignant, comme « maître normalisé » ? En fait, votre réaction s'explique par l'enjeu que vous avez fixé dorénavant à l'enseignement : « Doit-on soulever combien la portée des enjeux sociaux, politiques, spirituels offerts au comportement des individus aux décisions familiales, au bulletin des électeurs est devenue redoutablement lourde. L'école doit abandonner dans ce domaine toute fausse neutralité. »

Nous abordons ainsi le grand problème de cette rentrée : celui des atteintes généralisées à la liberté.

Sur tous les plans, vous ne pouvez faire face à la colère créée par votre position. Des dizaines de délégations de parents sont venues aujourd'hui nous dire que des problèmes de rentrée n'étaient pas encore réglés soixante jours après le 15 septembre. Alors, vous accumulez les limites aux libertés. Vous êtes le ministre des limites.

En février, vous demandiez à l'enseignement d'assurer « une formation dans un champ limité ». A Sèvres, il y a trois semaines, vous déclariez aux inspecteurs généraux : « L'espèce

humaine est telle, qu'elle a besoin de se sentir confrontée à des exigences limitées à des barrières. » Entre nous, lorsqu'un pouvoir en arrive à vouloir limiter les exigences de l'espèce humaine, il y a comme une saveur de fin de règne.

On dit que la liberté ne signifie rien d'autre que la faculté de décider en connaissance de cause.

C'est en connaissance de cause que vous décidez de limiter les libertés. Votre politique scolaire forme un tout cohérent, un bloc. Le malheur, c'est que les enfants sont dessous !

Les structures économiques, sociales et politiques de la société française sont profondément inadaptées aux exigences du progrès économique et du développement de la nation, aux besoins des travailleurs et du peuple. Or, telle société, telle école ! N'avez-vous pas dit vous-même que les formations « délivrées par nos lycées doivent concourir à la marche présente et au développement ultérieur de l'économie nationale, telle qu'elle est » ? En fait, il n'y a qu'un domaine que vous ne limitez pas, celui des profits.

Monsieur le ministre, depuis cette rentrée, est animée à un degré jamais vu une campagne pour les limites des libertés dans l'éducation nationale.

Les enfants ? L'atteinte à leur liberté commence avec la législation des retards scolaires que constitue la théorie des deux vitesses ; 48 p. 100 des écoliers ont ainsi une scolarité limitée.

Les collégiens ? L'atteinte à leurs libertés s'exprime par des classes à « programme allégé », c'est-à-dire à programme « limité », et par leur renvoi, via la loi Royer, ce qui signifie prolongation de la scolarité obligatoire limitée, pour eux, à quatorze ans.

Les lycéens ? L'atteinte à leur liberté s'exerce d'abord par la conception limitée des programmes que vous avez, mais aussi par la sorte de mise en fiche des jeunes de l'U. N. C. A. L. et des Jeunesses communistes, à qui il fut demandé souvent de s'engager en septembre à ne pas agir durant l'année scolaire. Elle s'exerce ensuite dans le refus systématique, mais échouant de plus en plus fort heureusement, de permettre aux lycéens de participer, en dehors des heures scolaires, à des réunions d'information politique.

Les enseignants ? L'atteinte à leur liberté, c'est la sanction d'une directrice d'école maternelle ayant cru à votre engagement de « limiter » à trente-cinq élèves les effectifs. C'est votre commentaire dans *Le Courrier de l'éducation*, n° 16, des autorisations d'absence, véritable remise en cause des droits syndicaux. C'est votre traduction auprès des inspecteurs d'académie pour l'éducation « ex-nationale » de la lettre de M. Chirac sur les limitations des libertés des agents de la fonction publique. C'est votre tentative d'utiliser, au centre pédagogique régional de Toulouse « le test de personnalité du Minnesota », qui porte notamment sur les convictions politiques, religieuses et autres des professeurs stagiaires. C'est votre volonté d'accroître l'encrenement des enseignants. « Le Gouvernement a défini l'acte éducatif. Il a le devoir de contrôler que chacun s'y conforme », avez-vous déclaré à Sèvres le 17 octobre.

Les parents ? L'atteinte à leur liberté, c'est notamment, à propos des journées « portes ouvertes » organisées par la fédération Corneq, votre téléx aux recteurs, qui rappelle « les règles en vigueur » et ose ajouter : « C'est une chose d'ouvrir l'école à la vie... C'est une autre d'instaurer... l'invasion des établissements scolaires pendant quatre jours. » Les parents envahisseurs ! Les parents, voilà l'ennemi ! C'est la décripation. Contrôlez-vous, limitez-vous, monsieur le ministre.

Les administrateurs ? L'atteinte à leur liberté, c'est votre manière d'écrire aux préfets pour qu'ils transmettent aux inspecteurs d'académie. C'est votre tentation de faire des inspecteurs d'académie des titulaires d'emploi et non de poste, ce qui les rend vulnérables, comme les proviseurs et principaux de C. E. S. d'ailleurs ; c'est de dire aux inspecteurs généraux : « Je ne vous demande pas la servilité. Mais il serait désastreux d'afficher des attitudes divergentes. Il faut, au contraire, accepter de vous afficher au service du mieux que constitue chaque réforme. » Traduisons : « Au service de la politique du pouvoir ».

Les agents de l'éducation ? L'atteinte à leur liberté, c'est le refus de leur communiquer les critères ministériels d'appréciation pour les créations d'emploi. C'est l'opposition de votre ministère à réunir le comité technique paritaire central.

Les élus ? L'atteinte à leur liberté, c'est la plainte portée par un recteur de la région parisienne contre un maire communiste à qui le préfet refusait le droit d'inaugurer un C. E. S., le discours qu'il allait prononcer étant à l'avance jugé opposé au pouvoir ; il l'a d'ailleurs inauguré, car il l'avait payé avec la population de sa commune, et il a bien fait. C'est la plainte portée contre un député de mon groupe invité légalement par la commission permanente d'un grand lycée parisien. C'est votre porte presque toujours fermée aux élus voulant vous rencontrer.

M. le président. Monsieur Ralite, veuillez conclure.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, je vais conclure, mais je tiens à défendre la liberté dans tous les domaines.

Les travailleurs ? L'atteinte à leur liberté, c'est, dans l'académie d'Aix, à Manosque, le refus opposé à un travailleur de devenir animateur de formation continue parce que secrétaire de l'union locale C. G. T. et membre du parti communiste français ; la convocation au commissariat de police d'un ouvrier voulant passer un C. A. P., à qui il est d'abord posé cette question : « Êtes-vous communiste ? » Décidément, les interdits de la République fédérale d'Allemagne vous hantent.

Les fonctionnaires de votre ministère ? L'atteinte à leur liberté, c'est leur véritable mise en carte, leur numérotage, leur contrôle par des vigiles.

M. le président. Monsieur Ralite, je vous prie de conclure.

M. Jack Ralite. J'en ai presque terminé, monsieur le président.

Votre travail ? L'atteinte à nos libertés, c'est la mise en place de votre réforme, avec ou sans décret.

Vos visiteurs ? L'atteinte à leur liberté, c'est votre porte et celles de vos recteurs presque toujours closes et bardées de vigiles.

Oui, vous êtes le ministre des limites à la liberté. Votre ministère devient une machine oppressive, étrangère et inaccessible aux simples gens.

Certes, vous venez de nous adresser un courrier résumant les quelques mesures de détail que vous ont inspirées les usagers de l'éducation qui ne sont — mon développement vient de le prouver — ni les élèves, ni les enseignants, ni les parents, ni les administrateurs, ni les agents de l'éducation, ni les élus, ni les travailleurs, ni les visiteurs. Mais passons ! Vous prenez en considération quelques suggestions sur des dizaines qui vous sont présentées. Vous distribuez des oranges ; mais vous ne cédez pas d'une once sur ce qui fait que, de plus en plus, vous serez amené à vouloir limiter les libertés dans et pour l'éducation nationale.

M. le président. Monsieur Ralite, je vous prie instamment de conclure.

M. Jack Ralite. Je conclus, monsieur le président.

Le mal est que vous considérez l'éducation comme devant donner aux jeunes un savoir minimum garanti, comme l'a si bien dit M. Giscard d'Estaing. Pourtant, le bien serait de leur donner une formation générale élargie.

C'est ce à quoi, pour notre part, nous nous employons. C'est ce pour quoi nous prenons la liberté, en connaissance de cause, d'appeler les enseignants, les parents, les lycéens à lutter pour une école moderne, pour une école démocratique, pour une école qui prenne en compte tous les enfants, quels qu'ils soient, de cette nation que nous aimons.

M. Antoine Gissinger. C'est du bla-bla-bla !

M. Jack Ralite. Non, monsieur, ce n'est pas du bla-bla-bla. Et vous devriez avoir un peu de respect pour vos collègues.

Cette école ne sera créée que lorsque régnera en France un régime de libertés, c'est-à-dire un autre régime que le vôtre.

L'an dernier, monsieur le ministre, vous avez adressé aux familles des millions de dépliant intitulés *Ouvrir à votre enfant les portes de la vie*. Mais vous les fermez à la majorité de ces enfants, notamment aux enfants de travailleurs.

En votant contre votre budget, nous les leur ouvrons, nous ! Nous sommes des constructeurs de libertés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Mes chers collègues, décidément, un budget de l'éducation ne peut pas être discuté sans déchaîner beaucoup de passions. Je l'ai déjà regretté, il y a deux ans, en m'adressant à notre collègue Pierre Juquin après qui j'étais intervenu.

Cette année encore, on nous présente l'avenir scolaire des jeunes Français en reprenant un procès suranné et de vieux arguments. Puisqu'on a fait appel au témoignage des parents d'élèves, permettez-moi d'y recourir moi aussi pour vous donner une autre image de la réalité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Quelle est cette réalité ? Les parents d'élèves ont des yeux pour voir et ce qu'ils voient, dans leurs villes et dans leurs villages, même dans les plus petits, ce sont de nombreux bâtiments scolaires neufs. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Ce sont des collèges édiflés là où jamais il n'y en avait eu et surtout une espérance de scolarité toute nouvelle pour leurs enfants.

Des hommes encore jeunes, ceux de ma génération, qui ont des enfants à l'école, se souviennent quel était pour eux l'espoir scolaire, il n'y a même pas vingt ans. A cette époque, tout le monde allait à l'école primaire, bien sûr, mais la scolarité s'achevait en général avec le certificat d'études. Quelques-uns, seulement, dans les milieux les plus défavorisés, parmi les ruraux — dont j'étais — se dirigeaient vers le cours complémentaire, devenu collège d'enseignement général, avec l'espoir d'obtenir le B. E. P. C., équivalent du bâton de maréchal, car c'était un diplôme rare au village, et on était fier de se le voir décerner. Aller au lycée, situé souvent bien loin, à la grande ville, c'était un rêve, réservé à une petite élite, aux enfants de bonne famille, comme on dit. Peu d'enfants des milieux populaires, nous le savons tous, avaient cette chance, et je ne parle pas de l'université.

Je ne vous raconte pas là des histoires de grand-père ou de grand-mère : c'est la situation que les parents des élèves d'aujourd'hui ont connue il y a vingt ans. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

L'œuvre de la V^e République, depuis quinze ou vingt ans, a consisté à changer tout cela progressivement et à faire qu'un enfant qui entre maintenant à l'école primaire possède la certitude d'aller dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la probabilité d'obtenir son B. E. P. C., et une chance non négligeable d'accéder au second cycle secondaire, puis d'avoir le baccalauréat et de poursuivre ses études à l'université.

Je ne prétends pas que tout soit parfait, mes chers collègues, car je sais comme vous que trop nombreux encore sont les fils d'ouvriers ou les enfants des milieux les plus défavorisés qui ne continueront pas leurs études. Statistiquement, les enfants de ces catégories sociales n'ont pas les mêmes chances d'aller à l'université.

M. Guy Ducoloné. Pourquoi ?

M. Jacques Legendre. Mais il faut se rappeler que la V^e République a fait un choix politique, celui de la démocratisation de l'enseignement secondaire. Elle a même eu le mérite, à travers de grandes difficultés, de se donner les moyens d'atteindre le but. Nous y touchons maintenant.

Ce matin, en venant au Palais-Bourbon, j'ai écouté à la radio une émission consacrée aux problèmes scolaires. Des parents d'élèves exprimaient leurs doléances, mais de quoi s'agissait-il ? D'établissements qui, ici ou là, deux mois après la rentrée scolaire, n'avaient pas reçu le nombre souhaitable de professeurs. Ils se plaignaient de quelques difficultés concentrées plus spécialement, m'a-t-il semblé, dans l'académie de Versailles.

Que sont ces problèmes en comparaison de ceux auxquels se heurtaient, il y a quinze ou vingt ans, les enfants issus des milieux les plus défavorisés ? Telle est la réalité, et nous ne craignons pas les jugements en la matière. Les parents d'élèves ont de la mémoire et du bon sens. Ils se souviendront et, si vous faites appel à leur témoignage, nous ne le récuserons pas, car il nous sera favorable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Gilbert Faure. Que se passait-il donc sous Charlemagne ?

M. Jacques Legendre. Vous n'étiez pas député et moi non plus, monsieur Gilbert Faure !

M. Gilbert Faure. C'est la III^e et la IV^e République qui vous ont permis de le devenir !

M. Jacques Legendre. Je suis très reconnaissant à l'école publique pour ce qu'elle a fait pour moi.

J'en viens maintenant, mes chers collègues, au projet de budget pour 1976.

Globalement, le budget de l'éducation s'élève à plus de 46 milliards de francs. C'est une somme ! Sous quelque angle qu'on l'analyse et quelle que soit la manière dont on considère les chiffres, il augmente par rapport à l'année dernière de 19,5 p. 100. Va-t-on se battre pour savoir s'il faut tenir compte ou non de la loi de finances rectificative ? Non, car ce n'est pas là l'essentiel. L'important est que soient inscrites des sommes qui vont permettre des réalisations. Ce qui compte, c'est que le budget de l'éducation augmente plus que le budget général, qui progresse de 13 p. 100, et plus que les crédits militaires, puisque souvent on compare le budget de l'éducation à celui de la défense.

M. Gilbert Faure. Si seulement les élèves pouvaient être des soldats ! (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jacques Legendre. Si l'on y ajoute les crédits du secrétariat d'Etat aux universités, on constate, une fois de plus, que le budget de l'éducation est le premier budget civil de l'Etat.

Cela signifie que l'éducation constitue vraiment la priorité des priorités. On se souvient que nombreux sont les députés qui l'ont réclamé. Je n'attendais pas des louanges de la part de certains, mais j'aurais aimé que l'on reconnaisse au moins que l'objectif a été atteint. Cela n'a pas toujours paru évident.

Dans le projet de budget qui nous est soumis, les dépenses d'investissements représentent 7 p. 100 du budget, ce qui paraît assez faible. M. Weinman, dans son rapport, nous en a donné l'explication.

Pendant longtemps, pour démocratiser l'enseignement secondaire et faire face à la poussée démographique, même dans l'enseignement supérieur, il a fallu « faire du béton » — on nous a parfois lancé cette expression à la figure, il y a quelques années — ce qui n'était pas toujours facile, car il fallait bien trouver les capitaux.

Je me permets de rappeler quelques chiffres. On a construit, depuis 1965, 2 365 C. E. S. et C. E. G., 422 C. E. T. et 333 lycées. C'était la condition préalable à toute véritable démocratisation.

C'est acquis et l'on peut maintenant orienter l'effort autrement, vers l'enseignement préscolaire par exemple, puisque c'est le nouveau choix que l'on vient d'opérer. Il reste à faire un effort pour compléter un équipement déjà acquis, pour l'essentiel, et à répondre aux besoins de la population qui, nous le savons tous, a de plus en plus tendance à suivre le mouvement d'urbanisation. Il faut ouvrir de nouvelles écoles dans les Z. U. P. et dans les banlieues de nos grandes villes. Comment le projet de budget traduit-il ces nécessités ?

Pour l'enseignement préscolaire, 2 290 classes seront créées, autant que dans le projet de budget initial pour 1975, sans compter les 1 100 classes nouvelles qui figurent dans le plan de soutien. Au total, le nombre des places augmentera plus que celui des élèves. On ne peut que s'en réjouir.

Dans l'enseignement primaire, 2 850 classes nouvelles seront financées en 1976, contre 2 920 en 1975. Cette relative stagnation répond à la stagnation, voire à la légère régression des effectifs.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 88 100 places supplémentaires seront créées, ce qui n'appelle guère d'observations. Je me bornerai à souligner les besoins du second cycle court. Certes, le projet de budget ne traduit pas encore les options de la réforme votée au mois de juin, mais on peut estimer malgré tout qu'un effort reste encore à faire dans ce domaine. Il faudra qu'il apparaisse plus clairement dans le projet de budget examiné l'an prochain.

Je regrette également que la résorption des classes vétustes ne soit pas plus rapide. Elles sont encore trop nombreuses, tout comme les classes mobiles, qui ont d'ailleurs tendance à ne pas bouger pendant longtemps. Il faut mettre un terme à cette situation.

En m'écoutant, mes chers collègues de l'opposition, vous allez penser que je pratique, à mon tour, cette forme de démagogie qui consiste à présenter des remarques défavorables sur le budget mais à le voter quand même. La réalité est plus simple. Dans tout budget, il y a du bon et du mauvais. Le devoir du Parlement est de dresser un bilan qui, par nature, est toujours nuancé. On peut être d'accord sur l'essentiel et déplorer les points faibles. Tel est notre rôle, à nous députés, que nous appartenions à l'opposition ou à la majorité.

J'appelle encore votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de veiller à la qualité des constructions scolaires, notamment à leur architecture. Vous savez que nous sommes très sensibles à cet aspect. D'ailleurs, à ce sujet, au moment de la discussion du projet de loi sur l'éducation, l'Assemblée a adopté un article additionnel, l'article 15, à l'initiative de notre collègue M. Mesmin.

Il faut lutter pour que ne se construisent pas de trop grands établissements et souligner l'intérêt des établissements de petite taille, souvent seuls susceptibles d'être construits dans des zones rurales. J'ai appris avec satisfaction la mise à l'étude d'établissements secondaires du premier cycle de 250 élèves. Certes, ils coûteront plus cher, mais dans la mesure où ils représentent un élément de l'aménagement du territoire, ils sont indispensables.

Il est indispensable aussi, mais coûteux, en particulier en milieu rural, de développer l'enseignement préscolaire. C'est un choix que le Parlement a fait et il reflète la volonté des habitants de notre pays.

La réduction des disparités passe encore par l'organisation de classes maternelles intercommunales ou de classes à mi-temps, en recourant à des institutrices itinérantes.

L'allègement de l'effectif des classes pose un problème considérable. A cet égard, le projet de budget pour 1976, ne marque pas, il faut bien le reconnaître, de grands progrès. Le rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a fait ressortir que pendant l'année scolaire 1970-1971, dans

une proportion de 45 p. 100, les classes comptaient encore plus de quarante élèves. En 1974-1975, il n'y en avait plus que 30 p. 100. Ce progrès est tout à fait estimable, mais il faut faire disparaître petit à petit les classes de plus de quarante élèves. Ce sujet avait été largement abordé lors de la discussion de la loi sur l'éducation. Vous vous étiez alors engagé, monsieur le ministre, à faire un effort. Nous l'attendons dans le prochain projet de budget.

Pour en venir à l'examen des crédits de fonctionnement, c'est-à-dire aux personnels de l'éducation, je me réjouis d'entrée que le problème de l'auxiliaire soit enfin traité avec vigueur. Au cours de certaines discussions budgétaires, nous avons tous déclaré qu'il fallait en finir, sans que des mesures aient été prises à cet effet. Il était peut-être plus que temps, certes, mais je constate avec satisfaction que vous avez enfin une vaste politique de titularisation et que vous en avez prévu les moyens.

D'abord, dans le premier degré, vous avez négocié avec les syndicats, ce qui a abouti à la conclusion de l'accord du mois de décembre 1974 qui prévoyait la fin du recrutement d'instituteurs remplaçants après la rentrée de 1976 et la transformation jusqu'en 1980 des crédits de remplacement en emplois budgétaires d'instituteur titulaire. C'est ainsi que 6 800 instituteurs remplaçants ont été titularisés à la rentrée de 1975, contre 2 700 à la rentrée de 1974. Quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, je crois que nous pouvons considérer que c'est un progrès très sensible, qui mérite d'être souligné. Parallèlement, je m'inquiète que le nombre des postes mis au concours des écoles normales soit inférieur à celui des titularisations intervenues en 1975.

Dans l'enseignement du second degré, la politique de résorption a joué en faveur de 3 000 maîtres auxiliaires devenus adjoints d'enseignement. A cet égard, je dois vous confier aussi mon inquiétude devant la réduction du nombre des postes pour les grands concours d'accès au professorat de l'enseignement secondaire en raison de sa conséquence directe et inévitable pour les étudiants. En 1972-1973, de nombreux étudiants qui avaient un niveau de formation tout à fait acceptable se sont trouvés « piégés », si j'ose dire : n'ayant pas réussi au C. A. P. E. S. ou à l'agrégation, ils ont été réduits à l'état de maître auxiliaire ou, pis encore, se sont retrouvés sans emploi alors qu'ils pratiquaient des disciplines qui ne procurent que difficilement du travail dans la vie courante.

C'est un problème très délicat, monsieur le ministre. Il est nécessaire que vous annonciez au plus vite une véritable politique de recrutement et de formation des personnels enseignants, comme vous vous y êtes engagé lors du débat sur le projet de loi relatif à l'éducation. Votre politique de résorption de l'auxiliaire est indispensable, certes, mais il faut aller plus loin.

Vous pouvez être tenté de reculer, je le sais, car la situation est compliquée et des difficultés vous attendent. Attaquez-les donc avec quelques idées simples : plus d'auxiliaires, recrutement sur concours, quelques grandes catégories et une promotion interne clairement indiquée. Je suis persuadé qu'avec un tel système, simple, cohérent et fait pour durer, les étudiants comme les enseignants connaîtront la règle du jeu. Nous aurons fait alors un grand progrès et tous les personnels de l'éducation vous en sauront gré.

Nous ne devons pas concentrer notre attention sur les seuls personnels enseignants qui sont essentiels bien sûr. Mais il ne faudrait pas négliger les non-enseignants : eux aussi concourent à la bonne marche de l'enseignement qui est dispensé et ils jouent un rôle très important. Peut-être sont-ils actuellement traités un peu en parents pauvres. Vous avez annoncé de nombreuses nationalisations et, d'après les chiffres inscrits dans le projet de budget, l'effectif moyen sera d'un peu plus de huit personnes non enseignantes par établissement. Certes, il ne s'agit que d'une moyenne, et vous en êtes à la nationalisation des petits établissements qui emploient moins de personnel. D'ailleurs, on s'est parfois interrogé sur le grand nombre d'agents municipaux recrutés pour tel ou tel établissement. Il n'empêche que la dotation affectée au personnel non-enseignant diminue régulièrement depuis plusieurs années. Comme l'a fait remarquer la commission des finances, je crois que nous sommes arrivés au-dessous de la limite. Je souhaite que vous fassiez un effort supplémentaire dans ce domaine.

M. Charles Bignon. Monsieur Legendre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Legendre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Bignon. Après la discussion budgétaire, le ministre de l'éducation accepterait-il de répondre à une question orale avec débat au sujet du problème de la nationalisation des col-

lèges et du reclassement de leur personnel? Une partie de celui-ci était en place avant la nationalisation et il convient non seulement de ne pas l'écartier, mais, au contraire, de trouver le moyen de régler son sort.

Il faudrait aussi dresser le bilan de la nationalisation. Il est de bon ton d'affirmer que c'est la panacée, mes chers collègues de l'opposition: or ce n'est vrai ni dans l'industrie ni dans l'enseignement. En ma qualité de président de syndicat scolaire j'ai dressé le bilan de la nationalisation en cours dans un établissement que je connais bien. Pratiquement, elle conduira à faire peser sur les communes des charges plus lourdes que celles qu'elles supportaient depuis plusieurs années.

Nous n'avons pas le temps de discuter maintenant de cette question importante. Je souhaite qu'elle soit débattue avant la fin de la session. En tout état de cause, je remercie M. Legendre de m'avoir permis de la poser.

M. Jacques Legendre. Après avoir traité de l'insuffisance de la dotation consacrée au personnel non enseignant des établissements nationalisés, je vous demande, monsieur le ministre, des précisions au sujet de la formation des personnels de l'administration et de l'inspection.

Vous connaissez le rôle important que jouent les gestionnaires dans un établissement. Or, il faut bien admettre que nombre d'entre eux ne sont pas formés pour assumer leurs lourdes responsabilités. Il serait raisonnable de tenter d'y remédier en prévoyant une année de formation comme pour les catégories similaires. J'aimerais que vous puissiez nous donner des assurances sur ce point.

Quant aux bibliothécaires-documentalistes, ils jouent, eux aussi, avec l'introduction de nouvelles techniques pédagogiques, un rôle de plus en plus important. On n'a pas voulu créer en leur faveur un nouveau corps, mais une solution a été recherchée par négociation entre votre ministère et leurs organisations syndicales. Avec l'accord des intéressés, on semble s'orienter vers une assimilation avec les conseillers et les conseillers principaux d'éducation. Il faudrait que la décision aboutisse rapidement car cette catégorie n'a que trop attendu cette solution à son problème.

J'en viens maintenant à la répartition des charges d'éducation entre l'Etat, les collectivités locales et les familles.

Mon collègue, M. Charles Bignon, vient de souligner, à juste titre, que la nationalisation des établissements ne constituait pas une panacée. Néanmoins, j'observe qu'elle est ardemment souhaitée par nombre de communes, notamment rurales qui en escomptent une diminution de leurs charges. En contrepartie, les dépenses de l'Etat s'accroissent considérablement. Et nous devons vous remercier d'avoir prévu dans le budget des crédits à cet effet.

Prévoir la nationalisation de 1 120 établissements en 1976, c'est beaucoup, et cela dépasse les programmes antérieurs. Mais, dans ce domaine aussi, la majorité marque sa volonté de respecter les engagements qui figurent dans le programme de Provens. On a tellement mis en doute notre volonté de le réaliser que je me devais de souligner cette décision, et de vous féliciter de l'avoir prise, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Quant au transfert de charges des communes vers l'Etat, il faudra qu'il soit complété dès que possible par une révision réaliste du forfait de 1963 pour les constructions du premier cycle. Vous voyez, mes chers collègues de l'opposition, que sur certains points nous pouvons être d'accord.

Nous nous sommes engagés à assurer la gratuité des manuels scolaires dans le premier cycle du second degré et je souhaite que cet engagement soit tenu. Cependant, nous devrions nous interroger sur la place des manuels en 1975, dans le cadre de la nouvelle pédagogie et face aux techniques audiovisuelles, ainsi que sur la portée de certaines revendications.

Par exemple, on considère parfois que les manuels ne devraient plus être prêtés mais donnés. Sans souscrire totalement à cette demande, j'estime que les élèves devraient pouvoir conserver certains livres pendant toute leur scolarité. En outre, certains ouvrages sont surchargés d'illustrations qui ne sont pas indispensables et que les élèves peuvent se procurer par ailleurs.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous suscitez une réflexion sur ce problème des livres scolaires afin de dégager une solution qui ne soit pas ruineuse pour les finances de l'Etat.

Je ne m'étendrai pas sur le problème des bourses que les orateurs qui m'ont précédé ont déjà exposé. Il vous faut passer du quantitatif au qualitatif, mais ce passage coûtera très cher. On pourrait être tenté de penser, dans cette période de difficultés, que grâce à la stabilisation des effectifs dans tous les ordres d'enseignement, les dépenses d'éducation ont atteint un plafond. Mais ce serait une erreur, d'une part, parce que depuis la III^e République nous avons pris du retard en cette matière et, d'autre part, parce que dans l'enseignement secondaire — la commission des finances l'a bien montré — le coût d'un élève est beaucoup plus élevé que dans l'enseignement primaire.

Nous devons donc être pénétrés de cette idée que notre effort en matière d'éducation ne plafonnera pas, mais qu'il devra, au contraire, être accru.

Monsieur le ministre, vous avez obtenu cette année un pourcentage d'augmentation de votre budget supérieur à celui du budget de l'Etat. C'est bien. Mais il vous faudra arracher encore les crédits nécessaires à la pleine application de la réforme qu'à votre demande le Parlement a adoptée au printemps.

En conclusion, votre budget me paraît être — et je reprends les termes du rapport de M. Mario Bénéard — « plus volontariste, cohérent et finalement plus satisfaisant que beaucoup de ceux qui l'ont précédé. »

Certes, il présente encore des insuffisances, mais c'est sans hésitation qu'avec mes collègues du groupe de l'union des démocrates pour la République, je le voterai. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 — n° 1880 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education et enseignement préscolaire :

(Annexe n° 14, Education. — M. Mario Bénéard, rapporteur spécial; avis n° 1917, tome VI, de M. Sourdille, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales);

(Annexe n° 15, Constructions scolaires et universitaires. — M. Weinman, rapporteur spécial.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.